

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Peintre Décorateur

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	1/68

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel	5
Liste des activités	5
Vue synoptique de l'emploi-type.....	8
Fiche emploi type	9
Fiches activités types de l'emploi	13
Fiches compétences professionnelles de l'emploi	21
Fiche compétences transversales de l'emploi.....	63
Glossaire du REAC	65

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	3/68

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

La révision de 2024 de la spécialité du titre professionnel de niveau 4 de « Peintre Décorateur » comporte désormais quatre activités types, au lieu des trois présentes dans la version précédente (arrêté du 04 mars 2021). Ce découpage est plus conforme aux besoins du marché du travail pour l'emploi concerné.

Contexte de l'examen du titre professionnel

Les travaux de révision du titre professionnel niveau 4 de Peintre Décorateur ont été menés conjointement avec les organisations professionnelles du secteur (CAPEB, FFB-UPMF) et d'autres experts. L'analyse du travail a combiné une veille sectorielle, un questionnaire diffusé aux professionnels et aux adhérents des organisations professionnelles, ainsi que des entretiens avec des experts.

Les entreprises interrogées sont regroupées sous les codes NAF 43.34Z « travaux de peinture et vitrerie ». Elles sont également rattachées au code NAF 90.03A « peinture en décors ».

Les éléments d'analyse du travail collectés ont permis d'identifier un besoin de main-d'œuvre spécifiquement qualifiée, appliquant des peintures haut de gamme et des produits décoratifs prêts à l'emploi, et utilisant des compétences transversales (communication, innovation, créativité, etc.) comme étant inhérentes à l'activité du peintre décorateur.

L'analyse montre que l'ensemble des entreprises de peinture en décors travaillent sur plusieurs champs d'activités et que la partie décoration des intérieurs représente 90 % des marchés.

Elles réalisent leur activité sur la décoration d'intérieurs, la décoration de magasins, la décoration d'événements, la décoration de meubles, la décoration de façades de bâtiments, la rénovation de « fresques » murales.

Il ressort également d'une partie importante des professionnels interrogés que 80 % de leur activité se concentre sur des travaux de conseil et de maquettage.

Les logiciels de dessin sont utilisés occasionnellement pour 46% des professionnels interrogés.

D'autre part, 92 % des entreprises réalisent des travaux d'études, ce qui corrobore l'activité de conseil et maquettage.

La présentation et le contact avec la clientèle sont aussi des qualités attendues par la profession pour 72% des interrogés.

Même s'il se voit confier des missions où il doit endosser un rôle de conseil et faire preuve d'une grande créativité, il demeure avant tout un technicien spécialisé dans les travaux de peinture décorative, d'ornementation et de trompe-l'œil.

Les principes du développement durable et la promotion de l'efficacité énergétique dans la construction et la rénovation des bâtiments sont largement pris en compte dans le cadre de son activité.

Il privilégie les matériaux biosourcés et géosourcés, conformément à la nouvelle réglementation environnementale (RE2020). Il maîtrise les Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) et sur le site de l'INIES (la base de données nationale de référence sur les données environnementales et sanitaires des produits et équipements de la construction), qui offrent des avantages environnementaux et financiers pour la gestion des déchets. Il connaît également la réglementation sur les déchets du bâtiment, notamment la REP-PMCB, qui étend la responsabilité des producteurs de matériaux de construction. Il apparaît que la compétence « Utiliser des échafaudages fixes de pied et roulants » est incontournable dans l'emploi en tant que savoir-faire organisationnel.

Liste des activités

Ancien TP : Peintre Décorateur

Activités :

- Elaborer des projets de décors
- Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments.
- Réaliser des travaux de peintures décoratives d'ornementations et de trompe-l'œil

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	5/68

Nouveau TP : Peintre Décorateur

Activités :

- Elaborer des projets de décors
- Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments
- Réaliser des travaux de peintures décoratives d'ornementations et d'imitations
- Réaliser des travaux de peintures décoratives de trompe-l'œil

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	6/68

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Elaborer des projets de décors	1	Conseiller le client sur des projets de décors.
		2	Etablir un métré pour des projets de décors.
		3	Représenter visuellement des projets de décors.
2	Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments	4	Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des plafonds et des murs neufs ou à rénover
		5	Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des menuiseries neuves ou à rénover
		6	Appliquer des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports
3	Réaliser des travaux de peintures décoratives d'ornementations et d'imitations	7	Réaliser en peinture des patines et des effets décoratifs sur divers supports.
		8	Réaliser des ornementations.
		9	Réaliser des imitations de bois.
		10	Réaliser des imitations de marbres.
4	Réaliser des travaux de peintures décoratives de trompe-l'œil	11	Réaliser des décors en trompe-l'œil à petits reliefs.
		12	Réaliser des décors architecturaux et de paysages en trompe-l'œil.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	8/68

FICHE EMPLOI TYPE

Peintre Décorateur

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le peintre décorateur contribue de manière générale à l'amélioration du cadre de vie en y apportant de la couleur et de la théâtralité. Il intervient sur l'aspect esthétique des habitations, des lieux publics, commerciaux et de spectacles. Ses chantiers peuvent être neufs, anciens, en cours de rénovation, occupés ou non. Il travaille aussi en atelier à l'embellissement et à la restauration d'objets et de mobiliers. Il y réalise également des décors sur des toiles et des panneaux amovibles. Il étudie et conçoit des projets de décors afin de réaliser des travaux de peinture haut de gamme et des travaux de peinture décorative, d'ornementation et de trompe-l'œil.

Le peintre décorateur travaille à partir d'échanges verbaux, de croquis, de dessins, d'échantillons et de photographies. Le client attend de lui qu'il fasse preuve de créativité et qu'il endosse un rôle de conseil. Dans la phase d'étude, le peintre décorateur utilise des échantillons et réalise des planches de tendances lui permettant de présenter visuellement et tactilement tous les éléments constitutifs des projets de décors. Il peut être amené à utiliser l'intelligence artificielle afin de générer différents décors ou utiliser des outils numériques pour réaliser des plans techniques en 2D, des maquettes 3D et des retouches d'images. Ces techniques permettent de représenter l'aspect global des surfaces à traiter et de situer les décors dans divers contextes grâce à une simulation dynamique. Toujours dans la phase d'étude, il peut être amené à utiliser des outils de planification pour établir des métrés.

Il travaille seul, en équipe ou en co-traitance, et ses horaires de travail peuvent être variables en fonction des diverses contraintes du projet décors : déplacements sur site et délais imposés.

Ses réalisations concernant les travaux de peinture haut de gamme correspondent à un degré de finition A selon les normes de la NF DTU 59.1. Quant à la qualité des travaux de peinture décorative, elle est soumise aux règles professionnelles, c'est-à-dire accomplies conformément aux usages, avec méthode et de la meilleure manière possible. Le peintre décorateur sait adapter ses projets et ses réalisations aux critères techniques et esthétiques d'habitations contemporaines, parfois d'avant-garde, mais aussi à des demeures plus anciennes, de caractère classique.

Dans le cadre de ses travaux, il est amené à échanger avec des maîtres d'ouvrages tels que des clients particuliers, ou professionnels, des commerçants, des architectes, mais aussi des décorateurs et des scénographes. Il sait écouter et est capable de communiquer et d'échanger avec les différents acteurs impliqués dans les projets. Il adopte un langage précis, professionnel et adapté à chacun de ses interlocuteurs.

Le peintre décorateur prend en compte les risques liés à son activité, notamment les contraintes et les désagréments occasionnés lors d'un travail en site occupé ou non. Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).

Il exerce en respectant les règles d'hygiène, les consignes de sécurité et de prévention de la santé, du Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) s'il existe, ou à défaut du plan de prévention.

Il peut être amené à travailler dans un environnement présentant un risque électrique qui requiert une habilitation délivrée par l'employeur.

Il peut aussi mettre en place et utiliser les Équipements de protection collective (EPC) adaptés. Il porte des Équipements de protection individuelle (EPI) comme des vêtements et des Appareils de protection respiratoire (APR), en relation avec les risques associés à la tâche qu'il réalise.

Il intervient parfois sur des échafaudages fixes de pieds et roulants. Il est en possession des habilitations lui permettant ce travail en hauteur en toute sécurité.

Il peut être amené à intervenir sur des chantiers en rénovation ou en réhabilitation pouvant présenter des risques dus la toxicité des produits, la présence d'amiante, de silice de plomb, de poussières de bois, béton ou plâtre, d'agents chimiques dangereux. Il avertit son responsable en cas de suspicion de présence d'un de ces composants dans les matériaux sur lesquels il intervient.

Le peintre décorateur est sensibilisé aux risques liés à l'utilisation de produits manufacturés dans le BTP, notamment pour l'usage de certains enduits dont il saura déchiffrer les informations concernant leur éventuelle dangerosité inscrite dans la Fiche de données de sécurité (FDS) fournie par le fabricant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	9/68

Il contribue à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux de produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés favorisés par la nouvelle réglementation environnementale (RE2020). Il connaît les Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) et le site de l'INIES (la base de données nationale de référence sur les données environnementales et sanitaires des produits et équipements de la construction), sources d'économie environnementale et financière dans la gestion ultérieure des déchets produits. Afin d'assurer le tri et la gestion des déchets, il connaît la réglementation concernant les déchets du bâtiment élargissant la responsabilité du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment : REP-PMCB ou Rep Bâtiment et sa modalité de mise en œuvre.

Dans le cadre de la veille professionnelle, le peintre décorateur est attentif aux évolutions des produits, des matériaux, incluant souvent des informations sur les dernières technologies et pratiques en matière d'efficacité énergétique. Cela lui permet de rester à jour avec les avancées technologiques, de les intégrer dans les projets, et d'utiliser des matériels conformes aux réglementations en vigueur.

Il a une certaine sensibilité artistique et esthétique et un grand sens de l'observation. Il est curieux, se tient informé par ses lectures et autres médias sur l'histoire des arts anciens et contemporains, sur l'évolution des tendances et des modes dans les domaines élargis des arts décoratifs.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les entreprises artisanales
- les moyennes entreprises du second œuvre intervenant dans le domaine de l'aménagement finition
- les entreprises de travail temporaire
- les entreprises de spectacles et d'événementiels

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- peintre décorateur
- peintre d'intérieur
- peintre en bâtiment
- chef d'équipe
- peintre en décors spectacle événementiel.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Code du travail :

- Art.R. 4323-58. - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

· Les recommandations R408 et R457 précisent les conditions relatives à leur utilisation.

- Art.R. 4323-63. - Il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail.

Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque a établi que ce risque est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif.

- Art.R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

- Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.

- Art.R. 4412-94. - Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

- Art. R. 4412-59 à 93. - Le Code du travail prévoit des règles particulières de prévention et de protection que doit respecter l'employeur dès lors que des travailleurs sont exposés à certains agents chimiques cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	10/68

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Néant

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Elaborer des projets de décors
Conseiller le client sur des projets de décors.
Etablir un métré pour des projets de décors.
Représenter visuellement des projets de décors.
2. Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments
Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des plafonds et des murs neufs ou à rénover
Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des menuiseries neuves ou à rénover
Appliquer des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports
3. Réaliser des travaux de peintures décoratives d'ornementations et d'imitations
Réaliser en peinture des patines et des effets décoratifs sur divers supports.
Réaliser des ornementations.
Réaliser des imitations de bois.
Réaliser des imitations de marbres.
4. Réaliser des travaux de peintures décoratives de trompe-l'œil
Réaliser des décors en trompe-l'œil à petits reliefs.
Réaliser des décors architecturaux et de paysages en trompe-l'œil.

Compétences transversales de l'emploi

Communiquer
Faire preuve d'innovation et de créativité
Apprendre en continu

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 4 (Cadre national des certifications 2019)
Convention(s) : Convention collective des ouvriers du bâtiment
Code(s) NSF :
233v--Réalisation de décor d'intérieur, finitions à caractère artistique

Fiche(s) Rome de rattachement

L1503 Accessoiriste
F1606 Peintre en bâtiment

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	11/68

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Elaborer des projets de décors

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel élabore des projets de décors afin de structurer l'intention du client ; c'est un acte avec une stratégie de réalisation, des moyens et des plans de mises en œuvre.

Il analyse et propose des solutions de projets de décors, en matière d'orientations esthétiques, de choix décoratifs, de contraintes, de quantitatifs en fonction des demandes du client. Dans ce but, le professionnel effectue le relevé de l'existant, il établit un métré et il confectionne des planches de tendances, soit sous format papier, soit sous format numérique.

Pour élaborer des projets de décors, il met en œuvre trois compétences majeures. Tout d'abord, conseiller les clients, c'est-à-dire être à l'écoute, analyser les demandes et proposer des solutions. Ensuite, effectuer des relevés in situ en vue de la réalisation du métré. Enfin, concevoir des représentations visuelles : maquettes, croquis, planches de tendances papier ou numériques.

Les travaux d'études se réalisent le plus souvent au bureau, seul ou en équipe, à la demande de son responsable ou son chef d'entreprise. Le professionnel peut s'entourer de pairs, de fournisseurs ou de tout autre intervenant de la profession.

En tant que salarié d'entreprise, il est responsable de ses réalisations.

Il présente ensuite le projet de décors à son responsable ou au client.

Le professionnel possède des connaissances en histoire des arts décoratifs et reste informé sur les styles, les modes et tendances du moment. Il maîtrise les règles chromatiques. Il possède les bases de la géométrie et de l'arithmétique, ainsi que des connaissances en lecture de plans. Il maîtrise l'utilisation de logiciels de Conception et dessin assistés par ordinateur (CDAO). Il maîtrise la communication verbale. Il a une facilité de contact et le sens des négociations. Il développe des réseaux de co-traitants et de fournisseurs matériaux.

Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité en site occupé ou non.

Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).

Il sait identifier les matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et les agents chimiques dangereux sur les lieux d'interventions. Il sait mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.

Il respecte la réglementation afférente au travail en hauteur, aux opérations sur les installations électriques, aux règles d'hygiène, de sécurité et de prévention de la santé et possède donc les habilitations correspondantes.

Il contribue à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux de produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés favorisés par la nouvelle Réglementation environnementale (RE2020). Il connaît les Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) et le site de l'INIES (la base de données nationale de référence sur les données environnementales et sanitaires des produits et équipements de la construction), sources d'économie environnementale et financière dans la gestion ultérieure des déchets produits. Afin d'assurer le tri et la gestion des déchets, il connaît la réglementation concernant les déchets du bâtiment, la Responsabilité élargie du Producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment : REP-PMCB ou Rep Bâtiment et sa modalité de mise en œuvre.

Les horaires de travail peuvent être variables en fonction des contraintes du projet décors.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	13/68

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Conseiller le client sur des projets de décors.
Etablir un métré pour des projets de décors.
Représenter visuellement des projets de décors.

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer
Faire preuve d'innovation et de créativité
Apprendre en continu

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	14/68

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel est spécialisé dans la peinture intérieure haut de gamme dans des bâtiments neufs ou en rénovation.

Il réalise des travaux de peinture haut de gamme sur des plafonds, des murs et des boiseries. Il applique des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports tels que des panneaux, du mobilier et des objets.

Dans le cadre de cette activité, le professionnel réalise des travaux de peinture en qualité de finition A, définie dans la NF DTU 59.1, qui se caractérise par le respect de la planéité finale, l'aspect d'ensemble uniforme, et un réchampi ne présentant pas d'irrégularités.

Concernant les réalisations décoratives à partir d'enduits, leur qualité répond aux règles professionnelles en vigueur ainsi qu'aux exigences esthétiques de la demande.

Les compétences mises en œuvre dans le cadre de cette activité, incluent la mise en place sécurisée du chantier, la préparation minutieuse et l'apprêt des supports, l'exécution de travaux de peintures de finition haut de gamme, l'application de produits décoratifs, ainsi que le rangement et le nettoyage post-travaux.

Le professionnel reçoit ses commandes sous les formes orales, écrites ou graphiques (dessins, croquis, modèles, photographies) de la part d'un client, de son responsable, d'un architecte ou d'un décorateur.

Il endosse un rôle de conseil auprès du commanditaire.

Il exerce dans des lieux occupés ou non, seul ou en équipe, en fonction des délais d'exécution, de l'importance des travaux et des types d'organisation de l'entreprise.

Il a une autonomie relative dans l'exécution de son travail, tant du point de vue relationnel, technique, qu'esthétique.

Il adapte sa méthode de travail aux supports, et vérifie la compatibilité des produits entre eux en consultant l'étiquetage des emballages et les notices techniques des fabricants. Il contrôle la qualité de ses prestations.

Il est responsable de l'organisation et de la réalisation de son travail. Il maîtrise les techniques de peinture, d'harmonisation des couleurs et de produits décoratifs afin de les adapter aux commandes.

Cette activité de finition suit généralement les interventions d'autres corps de métiers tels que les plâtriers, plaquistes, menuisiers, électriciens, carreleurs, plombiers et chauffagistes, et dans certains cas, elle peut être suivie par la pose de revêtements de sols intérieurs.

Le professionnel sait communiquer avec les clients et les occupants des lieux où il travaille, sur ses activités et sur les éventuelles nuisances que celles-ci peuvent occasionner. Les horaires de travail peuvent être variables en fonction des contraintes.

Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité en site occupé ou non.

Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).

Il sait identifier les matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et les agents chimiques dangereux sur les lieux d'interventions.

Il sait mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.

Il respecte la réglementation afférente au travail en hauteur, aux opérations sur les installations électriques, aux règles d'hygiène, de sécurité et de prévention de la santé et possède donc les habilitations correspondantes.

Il participe aussi à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux des produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés, et en prenant en compte l'Analyse de leur cycle de vie (ACV). Il prévient les risques liés à la toxicité des produits en choisissant des peintures sans Composés organiques volatils (COV), et privilégie des produits classés (étiquette A+). Il limite ainsi la pollution intérieure en améliorant la Qualité de l'air intérieur (QAI). Il connaît les Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) et le site de l'INIES (La base de données nationale de référence sur les données environnementales et sanitaires des produits et équipements de la construction), sources d'économie environnementale et financière dans la gestion ultérieure des déchets produits. Afin d'assurer le tri et la gestion des déchets, il connaît la réglementation concernant les déchets

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	15/68

du bâtiment et sur la Responsabilité élargie du producteur des Produits et matériaux de construction du bâtiment : REP-PMCB ou REP Bâtiment et sa modalité de mise en œuvre.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Code du travail :

- Art.R. 4323-58. - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.
- Les recommandations R408 et R457 précisent les conditions relatives à leur utilisation.
- Art.R. 4323-63. - Il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail. Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque a établi que ce risque est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif.
- Art.R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
- Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.
- Art.R. 4412-94. - Les dispositions de la présente section s'appliquent aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.
- Art. R. 4412-59 à 93. - Le Code du travail prévoit des règles particulières de prévention et de protection que doit respecter l'employeur dès lors que des travailleurs sont exposés à certains agents chimiques cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR).

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des plafonds et des murs neufs ou à rénover

Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des menuiseries neuves ou à rénover

Appliquer des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer

Faire preuve d'innovation et de créativité

Apprendre en continu

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	16/68

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

Réaliser des travaux de peintures décoratives d'ornementations et d'imitations

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel réalise des travaux de peintures décoratives d'ornementations et d'imitations à l'intérieur sur différents supports en neuf ou en rénovation.

Il intervient dans des locaux d'habitations, des lieux publics, des lieux commerciaux, des lieux de spectacles tels que les ateliers de théâtre et les plateaux de tournage; sur des supports variés tels que des murs, des plafonds, des menuiseries, des toiles, des panneaux amovibles, des objets et du mobilier.

Ces travaux répondent aux règles professionnelles en vigueur ainsi qu'aux exigences esthétiques de la demande.

Les opérations essentielles consistent à installer les espaces de travail dans le respect des normes de sécurité, de réaliser les travaux de préparation sur différents supports, de réaliser des ornements, des patines et des effets décoratifs, des imitations de bois, des imitations de marbres, et de replier et nettoyer les espaces de travail.

Le professionnel reçoit ses commandes sous les formes orales, écrites ou graphiques (dessins, croquis, modèles, photographies) de la part d'un client, de son responsable ou son chef d'entreprise, d'un architecte ou d'un décorateur.

Il endosse un rôle de conseil auprès du commanditaire.

Il exerce dans des lieux occupés ou non, seul ou en équipe, en fonction des délais d'exécution, de l'importance des travaux et des types d'organisation de l'entreprise.

Le professionnel a une autonomie relative dans l'exécution de son travail, tant du point de vue relationnel, technique, qu'esthétique. Il procède à un autocontrôle régulier de ses prestations et peut avoir à gérer des aléas venant complexifier l'organisation des tâches.

Il adapte sa méthode de travail aux supports et vérifie la compatibilité des produits entre eux en consultant l'étiquetage des emballages et les notices techniques des fabricants. Il contrôle la qualité de ses prestations.

Il est responsable de l'organisation et de la réalisation de son travail. Il maîtrise les techniques de peinture, d'harmonisation des couleurs et de produits décoratifs afin de les adapter aux commandes.

Cette activité de finition suit généralement les interventions d'autres corps de métiers tels que les plâtriers, plaquistes, menuisiers, électriciens, carreleurs, plombiers et chauffagistes, et dans certains cas, elle peut être suivie par la pose de revêtements de sols intérieurs.

Le professionnel sait communiquer avec les clients et les occupants des lieux où il travaille, sur ses activités et sur les éventuelles nuisances que celles-ci peuvent occasionner. Les horaires de travail peuvent être variables en fonction des contraintes.

Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité en site occupé ou non.

Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).

Il sait identifier les matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et les agents chimiques dangereux sur les lieux d'interventions.

Il sait mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.

Il respecte la réglementation afférente au travail en hauteur, aux opérations sur les installations électriques, aux règles d'hygiène, de sécurité et de prévention de la santé et possède donc les habilitations correspondantes.

Il participe aussi à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux des produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés, et en prenant en compte l'Analyse de leur cycle de vie (ACV). Il prévient les risques liés à la toxicité des produits en choisissant des peintures sans Composés organiques volatils (COV), et privilégie des produits classés (étiquette A+). Il limite ainsi la pollution intérieure en améliorant la Qualité de l'air intérieur (QAI). Il connaît les Fiches de données de sécurité (FDS) et le site de l'INIES (la base de données nationale de référence sur les données environnementales et sanitaires des produits et équipements de la construction), sources d'économie environnementale et financière dans la gestion ultérieure des déchets produits. Il assure le tri et la gestion des déchets. Il connaît la réglementation déchets du bâtiment (Responsabilité élargie du

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	17/68

producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment : REP-PMCB ou Rep Bâtiment) et sa modalité de mise en œuvre.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Code du travail :

- Art.R. 4323-58. - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.
 - Les recommandations R408 et R457 précisent les conditions relatives à leur utilisation.
- Art.R. 4323-63 - Il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail. Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque a établi que ce risque est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif.
- Art.R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
- Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.
- Art.R. 4412-94. - Les dispositions de la présente section s'appliquent aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.
- Art. R. 4412-59 à 93. - Le Code du travail prévoit des règles particulières de prévention et de protection que doit respecter l'employeur dès lors que des travailleurs sont exposés à certains agents chimiques cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR).

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser en peinture des patines et des effets décoratifs sur divers supports.
Réaliser des ornementsations.
Réaliser des imitations de bois.
Réaliser des imitations de marbres.

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer
Faire preuve d'innovation et de créativité
Apprendre en continu

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	18/68

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 4

Réaliser des travaux de peintures décoratives de trompe-l'œil

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel réalise des travaux de peintures décoratives à l'intérieur sur différents supports en neuf ou en rénovation.

Il intervient dans des locaux d'habitations, des lieux publics, des lieux commerciaux, des lieux de spectacles tels que les ateliers de théâtre et les plateaux de tournage; sur des supports variés tels que des murs, des plafonds, des menuiseries, des toiles, des panneaux amovibles, des objets et du mobilier.

Ces travaux répondent aux règles professionnelles en vigueur ainsi qu'aux exigences esthétiques de la demande.

Les opérations essentielles consistent à installer les espaces de travail dans le respect des normes de sécurité, de réaliser les travaux de préparation sur différents supports, de réaliser des peintures décoratives en trompe-l'œil à petits reliefs, des décors architecturaux et de paysages en trompe-l'œil et de replier et nettoyer les espaces de travail.

Le professionnel reçoit ses commandes sous les formes orales, écrites ou graphiques (dessins, croquis, modèles, photographies) de la part d'un client, de son responsable, d'un architecte ou d'un décorateur.

Il endosse un rôle de conseil auprès du commanditaire.

Il exerce dans des lieux occupés ou non, seul ou en équipe, en fonction des délais d'exécution, de l'importance des travaux et des types d'organisation de l'entreprise.

Le professionnel a une autonomie relative dans l'exécution de son travail, tant du point de vue relationnel, technique, qu'esthétique. Il procède à un autocontrôle régulier de ses prestations, et peut avoir à gérer des aléas venant complexifier l'organisation des tâches.

Il adapte sa méthode de travail aux supports, et vérifie la compatibilité des produits entre eux en consultant l'étiquetage des emballages et les notices techniques des fabricants. Il contrôle la qualité de ses prestations.

Il est responsable de l'organisation et de la réalisation de son travail. Il maîtrise les techniques de peinture, d'harmonisation des couleurs et de produits décoratifs afin de les adapter aux commandes.

Cette activité de finition suit généralement les interventions d'autres corps de métiers tels que les plâtriers, plaquistes, menuisiers, électriciens, carreleurs, plombiers et chauffagistes, et dans certains cas, elle peut être suivie par la pose de revêtements de sols intérieurs.

Le professionnel sait communiquer avec les clients et les occupants des lieux où il travaille, sur ses activités et sur les éventuelles nuisances que celles-ci peuvent occasionner. Les horaires de travail peuvent être variables en fonction des contraintes.

Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité en site occupé ou non.

Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).

Il sait identifier les matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et les agents chimiques dangereux sur les lieux d'interventions.

Il sait mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.

Il respecte la réglementation afférente au travail en hauteur, aux opérations sur les installations électriques, aux règles d'hygiène, de sécurité et de prévention de la santé et possède donc les habilitations correspondantes.

Il participe aussi à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux des produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés, et en prenant en compte l'Analyse de leur cycle de vie (ACV). Il prévient les risques liés à la toxicité des produits en choisissant des peintures sans Composés organiques volatils (COV), et privilégie des produits classés (étiquette A+). Il limite ainsi la pollution intérieure en améliorant la Qualité de l'air intérieur (QAI). Il connaît les Fiches de données de sécurité (FDS) et le site de l'INIES (la base de données nationale de référence sur les données environnementales et sanitaires des produits et équipements de la construction), sources d'économie environnementale et financière dans la gestion ultérieure des déchets produits. Il assure le tri et la gestion des déchets. Il connaît la réglementation déchets du bâtiment (Responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment : REP-PMCB ou Rep Bâtiment) et sa

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	19/68

modalité de mise en œuvre.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Code du travail :

- Art.R. 4323-58. - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques. Les recommandations R408 et R457 précisent les conditions relatives à leur utilisation.
- Art.R. 4323-63 - Il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail. Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque a établi que ce risque est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif.
- Art.R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
- Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.
- Art.R. 4412-94. - Les dispositions de la présente section s'appliquent aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.
- Art. R. 4412-59 à 93. - Le Code du travail prévoit des règles particulières de prévention et de protection que doit respecter l'employeur dès lors que des travailleurs sont exposés à certains agents chimiques cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR).

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser des décors en trompe-l'œil à petits reliefs.
Réaliser des décors architecturaux et de paysages en trompe-l'œil.

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer
Faire preuve d'innovation et de créativité
Apprendre en continu

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	20/68

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Conseiller le client sur des projets de décors.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un cahier des charges de travaux défini par son chef d'entreprise, un architecte d'intérieur, un décorateur d'intérieur, reformuler oralement la demande initiale, afin de conseiller le client sur des projets de décors.

Une fois les contours de son intervention définis par son responsable ou son chef d'entreprise, définir les intentions décoratives du client, effectuer un état des lieux décoratif et technique du site, puis proposer différentes solutions décoratives respectant la demande, les contraintes techniques et les exigences réglementaires.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel intervient en tant que salarié, à la demande de son responsable ou de son chef d'entreprise, d'un architecte d'intérieur ou d'un décorateur, auprès d'une clientèle de particuliers, d'entreprises, ou de collectivités. Il endosse le rôle de conseil pour des projets intérieurs et extérieurs, qu'ils soient en milieu urbain, rural ou industriel. Il peut aussi exercer ce conseil dans le cadre d'échanges avec des sous-traitants, des architectes ou des décorateurs d'intérieur. Il est autonome : il sait s'adapter en fonction des différentes situations rencontrées.

Il peut également intervenir dans le cadre de projets de décors de salles de spectacle, de locaux tertiaires (magasins, bureaux), de restauration de monuments. La taille (surface, nombre de pièces) des projets ainsi que leurs durées de réalisation sont variables.

Il pourra être amené à identifier les contraintes de réalisation du projet de décors, dans le cadre de travaux en hauteur ou de risques électriques.

Il propose des solutions adaptées aux contraintes de délais, environnementales et réglementaires.

Il peut utiliser des outils graphiques ou numériques (mètre, télémètre, niveau laser, nuancier, smartphone, tablette, etc.) afin de prendre des notes, des photographies, des vidéos lors de l'état des lieux, si nécessaire.

Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité, en site occupé ou non, aux règles d'hygiène, de sécurité et de prévention de la santé au travail.

Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).

Il participe aussi à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux des produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés, et en prenant en compte l'Analyse de leur cycle de vie (ACV). Il prévient les risques liés à la toxicité des produits en choisissant des peintures sans Composés organiques volatils (COV), et privilégie des produits classés (étiquette A+). Il limite ainsi la pollution intérieure en améliorant la Qualité de l'air intérieur (QAI).

Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un public ou un client en situation de handicap.

Critères de performance

Le souhait du client est identifié.

Les contraintes techniques sont identifiées.

Les contraintes esthétiques sont identifiées.

La présentation orale des solutions intégrant des contraintes identifiées faite au client est claire et argumentée.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser l'outil numérique (photo, vidéo, note) lors de l'état des lieux.

Identifier les éléments architecturaux de base.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	21/68

Identifier des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux sur le lieu d'intervention.
Mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.
Communiquer avec le vocabulaire technique approprié.
Repérer les goûts esthétiques du client en observant son environnement.
Identifier les surfaces à peindre, à décorer.
Repérer l'ensemble des paramètres : électrique, plomberie, menuiserie, etc. sur le lieu d'intervention.

Présenter oralement un projet de peinture en décors.
Planifier et organiser le rendez-vous.
Gérer son temps en entretien.

Se présenter, échanger, questionner, reformuler la demande du client.
Instaurer un rapport de confiance avec un client.
Pratiquer l'écoute active.
Argumenter auprès du client de façon compréhensible.

Connaissance des procédures de travail en hauteur.
Connaissance des risques liés à l'électricité (niveau BS).
Connaissance de la démarche Haute qualité environnementale (HQE).
Connaissance des prescriptions liées à l'application des peintures et dérivés.
Connaissance des matériels et matériaux utilisés dans un atelier et sur un chantier de peinture d'intérieur.
Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.
Connaissance des niveaux de qualité de finition (NF DTU 59.1).
Connaissance des pathologies des supports.
Connaissance des différents subjectiles et supports.
Connaissance des méthodes de préparation de fonds (travaux préparatoires, travaux d'apprêt, travaux de finition).
Connaissance des peintures, des glacis et de leurs composants.
Connaissance des couleurs et des règles chromatiques.
Connaissances en histoire des arts décoratifs.
Connaissance des styles, des modes et tendances du moment.
Connaissance des techniques de communication (prendre rendez-vous, se présenter, écouter, questionner, reformuler, répondre, faire valider sa proposition, clôturer un échange, prendre congé).
Connaissance RE2020.
Connaissance REP Bâtiment et base INIES.
Connaissance matériaux biosourcés et géosourcés.
Connaissance de l'identification des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux.
Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton).
Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées aux risques chimiques parmi les produits utilisés, y compris les perturbateurs endocriniens.
Connaissance de l'analyse des Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES).
Connaissance dans le choix des produits utilisés et la proposition d'alternatives sûres.
Connaissance de l'utilisation appropriée des EPI spécifiques aux produits utilisés.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	22/68

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Etablir un métré pour des projets de décors.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un cahier des charges de travaux défini par son responsable ou son chef d'entreprise, un architecte d'intérieur ou un décorateur d'intérieur, établir un métré pour des projets de décors.

Une fois les contours de son intervention définis par son responsable ou son chef d'entreprise, effectuer le relevé des cotes et le diagnostic des supports de l'existant. En suivant, réaliser le plan « état des lieux » conforme au relevé et le retranscrire au format numérique.

Ensuite, définir des modes d'exécutions en respectant la demande du client, les contraintes techniques et les exigences réglementaires, conformément aux fiches techniques des produits et matières d'œuvre.

Enfin, calculer les surfaces à peindre et à décorer, puis établir un métré qui respecte l'état des lieux, les contraintes techniques et les exigences réglementaires.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel procède au relevé de l'existant du chantier à réaliser. Ce relevé s'effectue sur site, en milieu urbain industriel ou rural, à l'intérieur ou l'extérieur de bâtiments. Il s'effectue avec un mètre, un mètre-laser et est fondé sur ses connaissances générales et techniques. Il note sur papier ou support numérique les éléments qui lui permettent d'établir un plan d'état des lieux. Il prend en compte les cotes, les matériaux et les supports existants. Il relève les contraintes techniques pouvant impacter le projet.

Une fois au bureau, il retranscrit les informations du relevé (les cotes, les matériaux et les supports existants et les contraintes techniques pouvant impacter le projet), dans un document « métré » sur format papier et /ou numérique (de type tableaux Excel ou similaires).

Ces travaux d'études se réalisent le plus souvent seul au bureau, à la demande de son responsable ou son chef d'entreprise. Il peut s'entourer de pairs, de fournisseurs ou de tout autre intervenant de la profession. Il utilise tous les types d'outils de calcul (calculatrice, tableurs numériques).

La réalisation du métré est fondée sur les connaissances générales et techniques du professionnel.

Le professionnel présente ses travaux à son responsable ou son chef d'entreprise. Ils peuvent être soumis à discussions et à modifications. Ils servent à affiner les choix qui conduiront à l'établissement du devis du projet de décors correspondant.

Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité, en site occupé ou non, aux règles d'hygiène, de sécurité et de prévention de la santé au travail.

Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).

Il participe aussi à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux des produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés, et en prenant en compte l'Analyse de leur cycle de vie (ACV). Il prévient les risques liés à la toxicité des produits en choisissant des peintures sans Composés organiques volatils (COV), et privilégie des produits classés (étiquette A+). Il limite ainsi la pollution intérieure en améliorant la Qualité de l'air intérieur (QAI).

Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un public ou un client en situation de handicap.

Critères de performance

Le relevé des cotes et le diagnostic des supports sont conformes à l'existant.

Le plan d'état des lieux est conforme au relevé et est correctement retranscrit au format numérique.

Les modes d'exécution sont conformes aux fiches techniques.

Le métré respecte l'état des lieux, les contraintes techniques et les exigences réglementaires.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Repérer l'ensemble des paramètres : électrique, plomberie, menuiserie, etc. sur le lieu d'intervention.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	23/68

Identifier des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux sur le lieu d'intervention.

Mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.

Identifier les surfaces à peindre, à décorer.

Reconnaitre des supports.

Relever des cotes.

Évaluer l'état des supports à peindre ou à décorer.

Prendre des notes, réaliser des croquis.

Exploiter des documents descriptifs de bâtiments.

Déterminer les quantités en correspondance avec les fiches techniques et recommandations des fournisseurs.

Analyser la demande du client.

Analyser des contraintes techniques et des exigences réglementaires en vue de l'établissement du devis par la personne compétente.

Organiser son intervention.

Définir des modes opératoires cohérents et adéquats aux solutions proposées.

Respecter des modes opératoires.

Contrôler la conformité d'un métré.

Consulter des fiches techniques.

Utiliser des logiciels de métré.

Développer et entretenir des réseaux de fournisseurs et de partenaires.

Connaissance des procédures de travail en hauteur.

Connaissance des risques liés à l'électricité (niveau BS).

Connaissance de la démarche Haute qualité environnementale (HQE).

Connaissance des prescriptions liées à l'application des peintures et dérivés.

Connaissance de l'identification des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux.

Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton).

Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées aux risques chimiques parmi les produits utilisés, y compris les perturbateurs endocriniens.

Connaissance des matériels et matériaux utilisés dans un atelier et sur un chantier de peinture d'intérieur.

Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.

Connaissance des niveaux de qualité de finition (NF DTU 59.1).

Connaissance des pathologies des supports.

Connaissance des différents subjectiles et supports.

Connaissance des méthodes de préparation de fonds (travaux préparatoires, travaux d'apprêt, travaux de finition).

Connaissance des peintures, des glacis et de leurs composants.

Connaissance en géométrie.

Connaissance des règles arithmétiques.

Connaissance en dessin technique.

Connaissance des documentations professionnelles.

Connaissance des réseaux professionnels.

Connaissance des logiciels de métré.

Connaissance des règles de communications.

Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	24/68

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Représenter visuellement des projets de décors.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un cahier des charges défini par son responsable ou son chef d'entreprise, un architecte ou un décorateur d'intérieur, représenter visuellement des projets de décors, en se basant sur la proposition orale faite au client et le métré. Une fois les contours de son intervention définis, il assemble des échantillons de matières, de couleurs et d'éléments constituant les décors pour créer des planches de tendances créatives et esthétiques. Il doit ensuite les argumenter auprès de son responsable, son chef d'entreprise ou au client. Enfin, il représente le projet final de décors, composé du métré et de la planche tendance validée, à l'aide de croquis, d'ébauches, puis de plans plus précis en 2D ou 3D.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

À l'issue du premier rendez-vous client mené par son responsable ou son chef d'entreprise et du métré, le professionnel réalise ses plans à l'aide de logiciels de dessin 2D et de modélisation 3D.

Il peut s'entourer de pairs, de fournisseurs ou de tout autre intervenant de la profession.

Ces travaux d'études et de dessins se réalisent le plus souvent seul au bureau, à la demande de son responsable ou son chef d'entreprise.

Il utilise des logiciels de dessin (de type SketchUp, etc.) ou il dessine à main levée avec des crayons, de la peinture, des pastels, etc.

Le professionnel présente ses travaux à son responsable ou son chef d'entreprise ou au client afin d'affiner les choix qui conduiront aux résultats souhaités.

Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité, en site occupé ou non, aux règles d'hygiène, de sécurité et de prévention de la santé au travail.

Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).

Il participe aussi à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux des produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés, et en prenant en compte l'Analyse de leur cycle de vie (ACV). Il prévient les risques liés à la toxicité des produits en choisissant des peintures sans Composés organiques volatils (COV), et privilégie des produits classés (étiquette A+). Il limite ainsi la pollution intérieure en améliorant la Qualité de l'air intérieur (QAI).

Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un public ou un client en situation de handicap.

Critères de performance

Les planches de tendances sont réalisées selon les règles professionnelles.

La présentation des planches de tendances est clairement argumentée.

Le projet final de décors correspond à la proposition orale faite au client.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Identifier les éléments architecturaux de base.

Identifier des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux sur le lieu d'intervention.

Mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.

Représenter l'ensemble des paramètres sur le lieu d'intervention : électricité, plomberie, menuiserie, etc.

Calculer des surfaces à peindre ou à décorer.

Lire des plans et des documents descriptifs de bâtiments.

Exploiter les fiches techniques des produits et matières d'œuvre.

Dessiner une esquisse à la main et avec l'outil numérique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	25/68

Dessiner en 2D / 3D à la main et avec l'outil numérique.
 Retoucher des images.
 Exploiter des plans existants et des documents descriptifs (photos, vidéos, etc.).
 Concevoir une ambiance de décors basée sur les informations recueillies sur le lieu d'intervention (matériaux, couleurs, supports, etc.).
 Concevoir un projet de décors assisté d'un logiciel d'intelligence artificielle.
 Composer une planche tendance.
 Présenter oralement un projet de peinture en décors.

Planifier et organiser un rendez-vous.
 Gérer son temps en entretien.
 Utiliser l'outil numérique (mètre laser, logiciels de dessin, etc.) lors du relevé de l'existant.

Échanger, questionner, reformuler la demande d'un client.
 Pratiquer l'écoute active.
 Argumenter auprès d'un client de façon compréhensible.

Connaissance des procédures de travail en hauteur.
 Connaissance des prescriptions liées à l'application des peintures et dérivés.
 Connaissance des matériels et matériaux utilisés dans un atelier et sur un chantier de peinture d'intérieur.
 Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.
 Connaissance des pathologies des supports.
 Connaissance des différents subjectiles et supports.
 Connaissance des méthodes de préparation de fonds (travaux préparatoires, travaux d'apprêt, travaux de finition).
 Connaissance des peintures, des glacis et de leurs composants.
 Connaissance des couleurs et des règles chromatiques.
 Connaissances en histoire des arts décoratifs.
 Connaissance des styles, des modes et des tendances décoratives du moment.
 Connaissance des techniques de communication (prendre rendez-vous, se présenter, écouter, questionner, reformuler, répondre, faire valider sa proposition, clôturer un échange, prendre congé).
 Connaissance en géométrie.
 Connaissance des règles arithmétiques.
 Connaissance en dessin technique.
 Connaissance des documentations professionnelles.
 Connaissance des outils informatiques.
 Connaissance des niveaux de qualité de finition (NF DTU 59.1).
 Connaissance de la démarche Haute qualité environnementale (HQE).
 Connaissance de la RE2020.
 Connaissance de la REP Bâtiment et de la base INIES.
 Connaissance des matériaux biosourcés et géosourcés.
 Connaissance des règles de communications.
 Connaissance de l'identification des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux.
 Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton).
 Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées aux risques chimiques parmi les produits utilisés, y compris les perturbateurs endocriniens.
 Connaissance de l'analyse des Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES).
 Connaissance dans le choix des produits utilisés et la proposition d'alternatives sûres.
 Connaissance de l'utilisation appropriée des EPI spécifiques aux produits utilisés.
 Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	26/68

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des plafonds et des murs neufs ou à rénover

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En se basant sur des consignes orales ou écrites, l'état des supports, le descriptif technique des produits utilisés, les modes opératoires et les règles définies dans la NF DTU 59.1, appliquer des peintures sur des plafonds et des murs neufs ou à rénover pour obtenir une qualité de finition A.

Au début du chantier, protéger l'environnement des salissures causées par les travaux, utiliser des échafaudages fixes de pied ou roulants, puis effectuer les travaux préparatoires et d'apprêts.

Ensuite, préparer les teintes selon la consigne chromatique demandée et réaliser les travaux de mise en peinture en respectant la qualité de finition requise.

Enfin, terminer les travaux de peinture, replier le chantier, trier et évacuer les déchets.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel intervient le plus souvent à l'intérieur de bâtiments publics, de locaux tertiaires (magasins, bureaux), de locaux d'habitations, neufs ou en rénovation, en milieu urbain, rural ou industriel. Les horaires de travail sont variables en fonction des chantiers.

Ces lieux peuvent être occupés pendant la durée des travaux.

Le professionnel réalise, seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de peinture.

Il effectue les travaux à la brosse au rouleau, en laque tendue mate, satinée ou brillante.

Il tient compte des prescriptions techniques des fabricants des produits et des matériaux mis en œuvre, qui définissent l'ensemble des modes opératoires en fonction de la nature et de l'état des supports.

Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité, en site occupé ou non, aux règles d'hygiène, de sécurité et de prévention de la santé au travail.

Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).

Il est en mesure de mettre en place et d'utiliser les Équipements de protection collective (EPC) et porte les Équipements de protection individuelle (EPI) adaptés.

Le professionnel est vigilant aux risques liés aux travaux en hauteur, pour lesquels il possède une attestation de compétences délivrée par son employeur, pour l'utilisation et/ou montage et démontage en sécurité (MDS) d'échafaudages de pied ou roulants ; ainsi qu'aux opérations sur les installations électriques, pour lesquelles il possède un avis après formation.

Il sait identifier les matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et les agents chimiques dangereux dans les supports rencontrés ou traités, sur les lieux d'interventions.

Il sait mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.

Il participe aussi à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux des produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés, et en prenant en compte l'Analyse de leur cycle de vie (ACV). Il prévient les risques liés à la toxicité des produits en choisissant des peintures sans Composés organiques volatils (COV), et privilégie des produits classés (étiquette A+). Il limite ainsi la pollution intérieure en améliorant la Qualité de l'air intérieur (QAI).

Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un public ou un client en situation de handicap.

Critères de performance

Les travaux préparatoires et d'apprêts sur murs et plafonds sont réalisés selon la NF DTU 59.1.

Les teintes sont préparées conformément à la consigne chromatique demandée.

Les travaux de peinture réalisés sur murs et plafonds correspondent au niveau de finition A selon la NF DTU 59.1.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	27/68

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Déployer des protections sur le chantier autour de la zone à peindre afin de préserver la sécurité des intervenants sur site et des habitants.

Identifier des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux sur le lieu d'intervention.

Mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.

Utiliser un échafaudage fixe de pied ou roulant.

Utiliser un équipement d'approvisionnement mécanique et de levage (treuil, treuil électrique, potence, monte-matériaux).

Utiliser un dispositif d'assistance physique.

Choisir et porter les EPI en relation avec les tâches exécutées lors de l'utilisation d'un échafaudage fixe de pied ou roulant.

Égrener, lessiver, gratter et poncer les murs et plafonds.

Imprimer, reboucher, ratisser, enduire et poncer des murs et plafonds.

Faire l'analyse chromatique d'une teinte (composition des couleurs primaires).

Mélanger des couleurs pour obtenir une teinte déterminée.

Appliquer des peintures mates, satinées, brillantes à la brosse, au rouleau sur des plafonds et des murs intérieurs en qualité de finition A.

Effectuer des réchamps d'une qualité esthétique correspondant à un niveau de finition (A).

Approvisionner un chantier de peinture.

Planifier la mise en œuvre d'un chantier de peinture.

Prendre en compte les contraintes liées au travail en équipe et en coactivité.

Prendre en compte les contraintes relatives au travail en site occupé.

Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.

Se coordonner avec les autres au sein d'une équipe.

Nettoyer un chantier de peinture en intérieur.

Trier et évacuer les déchets.

Écouter les différents acteurs d'un chantier.

Communiquer en utilisant un langage professionnel, adapté aux différents acteurs d'un chantier (clients, architectes, décorateurs, collègues, collaborateurs, autres corps d'états).

Échanger autour de projets décoratifs et argumenter des choix esthétiques.

Connaissance de la réglementation liée aux EPC.

Connaissance de l'identification des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux.

Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton).

Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées aux risques chimiques parmi les produits utilisés, y compris les perturbateurs endocriniens.

Connaissance de l'analyse des Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES).

Connaissance dans le choix des produits utilisés et la proposition d'alternatives sûres.

Connaissance de l'utilisation appropriée des EPI spécifiques aux produits utilisés.

Connaissance des équipements d'approvisionnement mécaniques et de levage (treuils, treuils électriques, potences, monte-matériaux) et de leur utilisation.

Connaissance des dispositifs d'assistance physique et de leur utilisation.

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI, APR.

Connaissance sur la réglementation sur le travail en hauteur.

Connaissance de la recommandation R408 annexe 5 et montage/démontage en sécurité (MDS).

Connaissance de la recommandation R457 (montage/démontage en sécurité (MDS) et utilisation).

Connaissance des risques liés à l'électricité (niveau BS).

Connaissance de la démarche Haute qualité environnementale (HQE).

Connaissance des prescriptions liées à l'application des peintures et dérivés.

Connaissance des matériels et matériaux utilisés sur un chantier de peinture d'intérieur.

Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.

Connaissance des niveaux de qualité de finition (NF DTU 59.1).

Connaissance des pathologies des supports.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	28/68

Connaissance des techniques de mise en œuvre d'un travail de peinture intérieur sur des plafonds et des murs neufs ou à rénover.
Connaissance des techniques de préparation des teintes (mélanger et contretyper).
Connaissance des règles d'harmonies chromatiques.
Connaissance de la RE2020.
Connaissance de la REP Bâtiment et base INIES.
Connaissance du tri et du recyclage des déchets de peinture.
Connaissance des matériaux biosourcés et géosourcés.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	29/68

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des menuiseries neuves ou à rénover

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En se basant sur des consignes orales ou écrites, l'état des supports, le descriptif technique des produits utilisés, les modes opératoires et les règles définies dans la NF DTU 59.1, appliquer des peintures sur des menuiseries neuves ou à rénover pour obtenir une qualité finition de A.

Au début du chantier, protéger l'environnement des salissures causées par les travaux, utiliser des échafaudages fixes de pied ou roulants, puis effectuer les travaux préparatoires et d'apprêts.

Ensuite, préparer les teintes selon la consigne chromatique demandée et réaliser les travaux de mise en peinture en respectant la qualité de finition requise.

Enfin, terminer les travaux de peinture, replier le chantier, trier et évacuer les déchets.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel intervient le plus souvent à l'intérieur de bâtiments publics, de locaux tertiaires (magasins, bureaux), de locaux d'habitations, neufs ou en rénovation, en milieu urbain, rural ou industriel. Les horaires de travail sont variables en fonction des chantiers.

Ces lieux peuvent être occupés pendant la durée des travaux.

Le professionnel réalise, seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de peinture.

Il effectue les travaux à la brosse au rouleau, en laque tendue mate, satinée ou brillante.

Il tient compte des prescriptions techniques des fabricants des produits et des matériaux mis en œuvre, qui définissent l'ensemble des modes opératoires en fonction de la nature et de l'état des supports.

Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité, en site occupé ou non, aux règles d'hygiène, de sécurité et de prévention de la santé au travail.

Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).

Il est en mesure de mettre en place et d'utiliser les Équipements de protection collective (EPC) et porte les Équipements de protection individuelle (EPI) adaptés.

Le professionnel est vigilant aux risques liés aux travaux en hauteur, pour lesquels il possède une attestation de compétences délivrée par son employeur, pour l'utilisation et/ou montage et démontage en sécurité (MDS) d'échafaudages de pied ou roulants ; ainsi qu'aux opérations sur les installations électriques, pour lesquelles il possède un avis après formation.

Il sait identifier les matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et les agents chimiques dangereux dans les supports rencontrés ou traités, sur les lieux d'interventions.

Il sait mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.

Il participe aussi à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux des produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés, et en prenant en compte l'Analyse de leur cycle de vie (ACV). Il prévient les risques liés à la toxicité des produits en choisissant des peintures sans Composés organiques volatils (COV), et privilégie des produits classés (étiquette A+). Il limite ainsi la pollution intérieure en améliorant la Qualité de l'air intérieur (QAI).

Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un public ou un client en situation de handicap.

Critères de performance

Les travaux préparatoires et d'apprêts sur menuiseries sont réalisés selon la NF DTU 59.1.

Les teintes sont préparées conformément à la consigne chromatique demandée.

Les travaux de peinture réalisés sur menuiseries correspondent au niveau de finition A selon la NF DTU 59.1.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	31/68

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Déployer des protections sur le chantier autour de la zone à peindre afin de préserver la sécurité des intervenants sur site et des habitants.

Identifier des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux sur le lieu d'intervention.

Mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.

Utiliser un échafaudage fixe de pied ou roulant.

Utiliser un équipement d'approvisionnement mécanique et de levage (treuil, treuil électrique, potence, monte-matériaux).

Utiliser un dispositif d'assistance physique.

Choisir et porter les EPI en relation avec les tâches exécutées lors de l'utilisation d'un échafaudage fixe de pied ou roulant.

Égrener, lessiver, gratter et poncer des menuiseries intérieures, bois, métal, placages divers.

Imprimer, reboucher, ratisser, enduire et poncer des menuiseries intérieures en bois, en métal ou en placages différents.

Faire l'analyse chromatique d'une teinte (composition des couleurs primaires).

Mélanger des couleurs pour obtenir une teinte déterminée.

Appliquer des peintures mates, satinées ou brillantes, à la brosse ou au rouleau, sur des menuiseries intérieures neuves ou à rénover en qualité de finition A.

Effectuer des réchamps d'une qualité esthétique correspondant à un niveau de finition A.

Installer le chantier afin de préserver la sécurité des intervenants sur site et des habitants.

Approvisionner un chantier de peinture.

Planifier la mise en œuvre d'un chantier de peinture.

Prendre en compte les contraintes liées au travail en équipe et en coactivité.

Prendre en compte les contraintes relatives au travail en site occupé.

Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.

Se coordonner avec les autres au sein d'une équipe.

Nettoyer un chantier de peinture en intérieur.

Trier et évacuer les déchets.

Écouter les différents acteurs d'un chantier.

Communiquer en utilisant un langage professionnel, adapté aux différents acteurs d'un chantier, clients, architectes, décorateurs, collègues, collaborateurs, autres corps d'états.

Échanger autour de projets décoratifs et argumenter des choix esthétiques.

Connaissance de la réglementation liée aux EPC.

Connaissance de l'identification des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux.

Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton).

Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées aux risques chimiques parmi les produits utilisés, y compris les perturbateurs endocriniens.

Connaissance de l'analyse des Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES).

Connaissance dans le choix des produits utilisés et la proposition d'alternatives sûres.

Connaissance de l'utilisation appropriée des EPI spécifiques aux produits utilisés.

Connaissance des équipements d'approvisionnement mécaniques et de levage (treuils, treuils électriques, potences, monte-matériaux) et de leur utilisation.

Connaissance des dispositifs d'assistance physique et de leur utilisation.

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI, APR.

Connaissance sur la réglementation sur le travail en hauteur.

Connaissance de la recommandation R408 annexe 5 et montage/démontage en sécurité (MDS).

Connaissance de la recommandation R457 (montage/démontage en sécurité (MDS) et utilisation).

Connaissance des risques liés à l'électricité (niveau BS).

Connaissance de la démarche Haute qualité environnementale (HQE).

Connaissance des prescriptions liées à l'application des peintures et dérivés.

Connaissance des matériels et matériaux utilisés sur un chantier de peinture d'intérieur (bois, métal, placage divers).

Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	32/68

Connaissance des niveaux de qualité de finition (NF DTU 59.1).
Connaissance des pathologies des supports.
Connaissance des techniques de mise en œuvre d'un travail de peinture intérieur sur des menuiseries neuves ou à rénover, bois, métal, placages divers.
Connaissance des techniques de préparation des supports bois, métal, placages divers.
Connaissance des techniques de préparation des teintes (mélanger et contretyper).
Connaissance des règles d'harmonies chromatiques.
Connaissance de la RE2020.
Connaissance de la REP Bâtiment et base INIES.
Connaissance du tri et du recyclage des déchets de peinture.
Connaissance des matériaux biosourcés et géosourcés.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	33/68

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Appliquer des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En se basant sur des consignes orales ou écrites, l'état des supports, le descriptif technique des produits utilisés, les modes opératoires et les règles définies dans la NF DTU 59.1, appliquer des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports pour obtenir une qualité de finition A.

Au début du chantier, protéger l'environnement des salissures causées par les travaux, utiliser des échafaudages fixes de pied ou roulants, puis effectuer les travaux préparatoires et d'apprêts selon les normes.

Ensuite, préparer les teintes selon la consigne chromatique demandée et réaliser les travaux d'application de produits décoratifs prêts à l'emploi en respectant la qualité de finition requise.

Enfin, terminer les travaux de décoration, replier le chantier, trier et évacuer les déchets.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel intervient le plus souvent à l'intérieur, de bâtiments publics, de locaux tertiaires, de locaux d'habitations, neufs ou en rénovation, en milieu urbain, rural ou industriel. Les horaires de travail sont variables en fonction des chantiers.

Ces lieux peuvent être occupés pendant la durée des travaux.

Le professionnel réalise seul ou en équipe, l'ensemble des travaux d'application de produits décoratifs sur divers supports, neufs ou à rénover.

Il applique des produits décoratifs à l'aide de plateau en inox, de rouleaux à peinture, d'une spatule, de taloches, de lisseuses, de pinceaux.

Il tient compte des prescriptions techniques des fabricants de produits décoratifs mis en œuvre, qui définissent l'ensemble des consignes d'application en fonction de la nature et de l'état des supports.

Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité, en site occupé ou non, aux règles d'hygiène, de sécurité et de prévention de la santé au travail.

Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).

Il est en mesure de mettre en place et d'utiliser les Équipements de protection collective (EPC) et porte les Équipements de protection individuelle (EPI) adaptés.

Le professionnel est vigilant aux risques liés aux travaux en hauteur, pour lesquels il possède une attestation de compétences délivrée par son employeur, pour l'utilisation et/ou montage et démontage en sécurité (MDS) d'échafaudages de pied ou roulants ; ainsi qu'aux opérations sur les installations électriques, pour lesquelles il possède un avis après formation.

Il sait identifier les matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et les agents chimiques dangereux dans les supports rencontrés ou traités, sur les lieux d'interventions.

Il sait mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.

Il participe aussi à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux des produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés, et en prenant en compte l'Analyse de leur cycle de vie (ACV). Il prévient les risques liés à la toxicité des produits en choisissant des peintures sans Composés organiques volatils (COV), et privilégie des produits classés (étiquette A+). Il limite ainsi la pollution intérieure en améliorant la Qualité de l'air intérieur (QAI).

Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un public ou un client en situation de handicap.

Critères de performance

Les travaux préparatoires et d'apprêts sont réalisés selon la NF DTU 59.1.

Les teintes sont préparées conformément à la consigne chromatique demandée.

L'aspect de la réalisation, la précision des détourages et la propreté des angles correspondent au niveau de finition soignée requis pour un travail décoratif.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	35/68

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Déployer des protections sur le chantier autour de la zone à peindre afin de préserver la sécurité des intervenants sur site et des habitants.

Identifier des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux sur le lieu d'intervention.

Mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.

Utiliser un échafaudage fixe de pied ou roulant.

Utiliser un équipement d'approvisionnement mécanique et de levage (treuil, treuil électrique, potence, monte-matériaux).

Utiliser un dispositif d'assistance physique.

Choisir et porter les EPI en relation avec les tâches exécutées lors de l'utilisation d'un échafaudage fixe de pied ou roulants.

Égrener, lessiver, gratter, poncer divers supports.

Imprimer, reboucher, ratisser, enduire, poncer divers supports.

Faire l'analyse chromatique d'une teinte.

Mélanger des couleurs pour obtenir une teinte déterminée.

Appliquer les différentes couches de produits, y compris la couche de finition adaptée au produit appliqué.

Respecter les consignes d'application du fabricant de produits.

Détourner les angles proprement.

Laver au spalter.

Ferrer un enduit.

Installer le chantier afin de préserver la sécurité des intervenants sur site et des habitants.

Approvisionner un chantier de peinture.

Planifier la mise en œuvre d'un chantier de peinture.

Prendre en compte les contraintes liées au travail en équipe.

Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité

Se coordonner avec les autres au sein d'une équipe.

Nettoyer un chantier de peinture en intérieur.

Trier et évacuer les déchets.

Écouter les différents acteurs d'un chantier.

Communiquer en utilisant un langage professionnel, adapté aux différents acteurs d'un chantier, clients, architectes, décorateurs, collègues, collaborateurs, autres corps d'états.

Échanger autour de projets décoratifs et argumenter des choix esthétiques.

Connaissance de la réglementation liée aux EPC.

Connaissance de l'identification des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux.

Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton).

Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées aux risques chimiques parmi les produits utilisés, y compris les perturbateurs endocriniens.

Connaissance de l'analyse Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES)

Connaissance dans le choix des produits utilisés et la proposition d'alternatives sûres.

Connaissance de l'utilisation appropriée des EPI spécifiques aux produits utilisés.

Connaissance des équipements d'approvisionnement mécaniques et de levage (treuils, treuils électriques, potences, monte-matériaux) et de leur utilisation.

Connaissance des dispositifs d'assistance physique et de leur utilisation.

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI, APR.

Connaissance sur la réglementation sur le travail en hauteur.

Connaissance de la recommandation R408 annexe 5 et montage/démontage en sécurité (MDS).

Connaissance de la recommandation R457 (montage/démontage en sécurité (MDS) et utilisation).

Connaissance des risques liés à l'électricité (niveau BS).

Connaissance de la démarche Haute qualité environnementale (HQE).

Connaissance des prescriptions liées à l'application des produits de décors prêts à l'emploi.

Connaissance des matériels et matériaux utilisés dans le cadre de l'exécution d'un chantier de décors.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	36/68

Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.
Connaissance des niveaux de qualité de finition.
Connaissance des pathologies des supports.
Connaissance des techniques de mise en œuvre d'un travail de produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports.
Connaissance des règles d'harmonies chromatiques.
Connaissance de la RE2020.
Connaissance de la REP Bâtiment et de la base INIES.
Connaissance du tri et du recyclage des déchets de peinture.
Connaissance des matériaux biosourcés et géosourcés.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	37/68

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Réaliser en peinture des patines et des effets décoratifs sur divers supports.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En se basant sur des consignes orales ou écrites, l'état des supports, le descriptif technique des produits utilisés, les modes opératoires et les règles définies dans la NF DTU 59.1, réaliser des patines et des effets décoratifs en peinture sur des supports muraux, des menuiseries, des toiles et du mobilier.

Au démarrage du chantier, protéger l'environnement des salissures causées par les travaux, utiliser des échafaudages fixes de pied ou roulants, puis effectuer les travaux préparatoires et d'apprêts selon les normes.

Ensuite, préparer les produits en respectant la notice fournisseur et adapter les teintes conformément la consigne chromatique demandée et réaliser les travaux de mise en peinture en respectant la qualité de finition requise.

Enfin, terminer les travaux de peinture, replier le chantier, trier et évacuer les déchets.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel intervient le plus souvent à l'intérieur de bâtiments publics, de locaux tertiaires, de locaux d'habitations, neufs ou en rénovation, et d'ateliers, en milieu urbain, rural ou industriel. Les horaires de travail sont variables en fonction des chantiers.

Ces lieux peuvent être occupés pendant la durée des travaux.

Le professionnel réalise en peinture, seul ou en équipe, des patines et des effets décoratifs sur des meubles, des toiles, des murs, des plafonds à l'aide d'éponges, de brosses, de pinceaux, de rouleaux à peinture, de chiffons, etc.

Il tient compte des prescriptions techniques des fabricants, qui définissent l'ensemble des consignes d'application des patines, en fonction de la nature et de l'état des supports.

Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité, en site occupé ou non, aux règles d'hygiène, de sécurité et de prévention de la santé au travail.

Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).

Il est en mesure de mettre en place et d'utiliser les Équipements de protection collective (EPC) et porte les Équipements de protection individuelle (EPI) adaptés.

Le professionnel est vigilant aux risques liés aux travaux en hauteur, pour lesquels il possède une attestation de compétences délivrée par son employeur, pour l'utilisation et/ou montage et démontage en sécurité (MDS) d'échafaudages de pied ou roulants ; ainsi qu'aux opérations sur les installations électriques, pour lesquelles il possède un avis après formation.

Il sait identifier les matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et les agents chimiques dangereux dans les supports rencontrés ou traités, sur les lieux d'interventions.

Il sait mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.

Il participe aussi à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux des produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés, et en prenant en compte l'Analyse de leur cycle de vie (ACV). Il prévient les risques liés à la toxicité des produits en choisissant des peintures sans Composés organiques volatils (COV), et privilégie des produits classés (étiquette A+). Il limite ainsi la pollution intérieure en améliorant la Qualité de l'air intérieur (QAI).

Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un public ou un client en situation de handicap.

Critères de performance

Les travaux préparatoires et d'apprêts sont réalisés selon la NF DTU 59.1.

Les teintes sont préparées conformément à la consigne chromatique demandée.

Les patines et les effets décoratifs répondent à la consigne.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	39/68

L'aspect de la réalisation, la précision des détourages et la propreté des angles correspondent au niveau de finition soignée requis pour un travail décoratif.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Déployer des protections sur le chantier autour de la zone à peindre afin de préserver la sécurité des intervenants sur site et des habitants.

Identifier des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux sur le lieu d'intervention.

Mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.

Utiliser un échafaudage fixe de pied ou roulant.

Utiliser un équipement d'approvisionnement mécanique et de levage (treuil, treuil électrique, potence, monte-matériaux).

Utiliser un dispositif d'assistance physique.

Choisir et porter les EPI en relation avec les tâches exécutées lors de l'utilisation d'un échafaudage fixe de pied ou roulants.

Égrener, lessiver, gratter, poncer divers supports.

Imprimer, reboucher, ratisser, enduire, poncer divers supports.

Préparer des peintures, des patines et des glacis.

Faire l'analyse chromatique d'une teinte.

Mélanger des couleurs pour obtenir une teinte déterminée.

Appliquer des patines et des effets décoratifs.

Approvisionner un chantier de peinture.

Planifier la mise en œuvre d'un chantier de peinture.

Prendre en compte les contraintes liées au travail en équipe.

Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Se coordonner au sein d'une équipe.

Nettoyer un chantier de peinture en intérieur.

Trier et évacuer les déchets.

Communiquer en utilisant un langage professionnel adapté aux différents acteurs d'un chantier : clients, architectes, décorateurs, collègues, collaborateurs, autres corps d'états.

Connaissance de la réglementation liée aux EPC.

Connaissance de l'identification des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux.

Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton).

Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées aux risques chimiques parmi les produits utilisés, y compris les perturbateurs endocriniens.

Connaissance de l'analyse Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES)

Connaissance dans le choix des produits utilisés et la proposition d'alternatives sûres.

Connaissance de l'utilisation appropriée des EPI spécifiques aux produits utilisés.

Connaissance des équipements d'approvisionnement mécaniques et de levage (treuils, treuils électriques, potences, monte-matériaux) et de leur utilisation.

Connaissance des dispositifs d'assistance physique et de leur utilisation.

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI, APR.

Connaissance sur la réglementation sur le travail en hauteur.

Connaissance de la recommandation R408 annexe 5 et montage/démontage en sécurité (MDS).

Connaissance de la recommandation R457 (montage/démontage en sécurité (MDS) et utilisation).

Connaissance des risques liés à l'électricité (niveau BS).

Connaissance de la démarche Haute qualité environnementale (HQE).

Connaissance des prescriptions liées à l'application des peintures et dérivés.

Connaissance des matériels et matériaux utilisés dans un atelier et sur un chantier de peinture d'intérieur.

Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.

Connaissance des niveaux de qualité de finition (NF DTU 59.1).

Connaissance des pathologies des supports.

Connaissance des composants des peintures, vernis et glacis.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	40/68

Connaissance des techniques de réalisation de patines
Connaissance des effets décoratifs sur divers supports, vieillissement « naturel » de la matière, effets éponnés, métallisés, oxydés, marbrés.
Connaissance des règles d'harmonies chromatiques.
Connaissance de la RE2020.
Connaissance de la REP Bâtiment et base INIES.
Connaissance du tri et du recyclage des déchets de peinture.
Connaissance des matériaux biosourcés et géosourcés.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	41/68

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Réaliser des ornementsations.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales ou écrites, de modèles existants, de croquis, de dessins ou de photographies, créer ou restaurer des ornementsations sur des supports muraux, des menuiseries, des toiles et du mobilier.

Au démarrage du chantier, protéger l'environnement des salissures engendrées par les travaux, utiliser des échafaudages fixes de pied ou roulants, puis, effectuer les travaux préparatoires et d'apprêts conformément à la NF DTU 59.1.

Concevoir des ornementsations avec des logiciels de dessin ou à main levée, sur le support. Ensuite, fabriquer des dispositifs de reproduction d'ornementsations en respectant les règles professionnelles, préparer les produits en respectant la notice fournisseur et adapter les teintes conformément à la consigne chromatique demandée.

Ensuite, reproduire, réaliser, restaurer des ornementsations et appliquer des finitions en utilisant les outils et les techniques adaptés.

Enfin, nettoyer, trier et évacuer les déchets de peinture et replier le chantier.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel intervient le plus souvent à l'intérieur de bâtiments publics, de locaux tertiaires, de locaux d'habitations, d'ateliers, neufs ou en rénovation, en milieu urbain, rural ou industriel. Les horaires de travail sont variables en fonction des chantiers.

Ces lieux peuvent être occupés pendant la durée des travaux.

Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité, en site occupé ou non, aux règles d'hygiène, de sécurité et de prévention de la santé au travail.

Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).

Il est en mesure de mettre en place et d'utiliser les Équipements de protection collective (EPC) et porte les Équipements de protection individuelle (EPI) adaptés.

Le professionnel est vigilant aux risques liés aux travaux en hauteur, pour lesquels il possède une attestation de compétences délivrée par son employeur, pour l'utilisation et/ou montage et démontage en sécurité (MDS) d'échafaudages de pied ou roulants ; ainsi qu'aux opérations sur les installations électriques, pour lesquelles il possède un avis après formation.

Il sait identifier les matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et les agents chimiques dangereux dans les supports rencontrés ou traités, sur les lieux d'interventions.

Il sait mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.

Il participe aussi à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux des produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés, et en prenant en compte l'Analyse de leur cycle de vie (ACV). Il prévient les risques liés à la toxicité des produits en choisissant des peintures sans Composés organiques volatils (COV), et privilégie des produits classés (étiquette A+). Il limite ainsi la pollution intérieure en améliorant la Qualité de l'air intérieur (QAI).

Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un public ou un client en situation de handicap.

Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un public ou un client en situation de handicap.

Critères de performance

Les travaux préparatoires et d'apprêts sont réalisés conformément à la NF DTU 59.1.

La conception des ornementsations correspond aux consignes.

La fabrication des dispositifs de reproduction respecte les méthodes et techniques.

La réalisation d'ornementsations est conforme à la consigne.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	43/68

L'ornementation restaurée est conforme au modèle à restaurer.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Déployer des protections sur le chantier autour de la zone à peindre afin de préserver la sécurité des intervenants sur site et des habitants.

Identifier des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux sur le lieu d'intervention.

Mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.

Utiliser un échafaudage fixe de pied ou roulant.

Utiliser un équipement d'approvisionnement mécanique et de levage (treuil, treuil électrique, potence, monte-matériaux).

Utiliser un dispositif d'assistance physique.

Choisir et porter les EPI en relation avec les tâches exécutées lors de l'utilisation d'un échafaudage fixe de pied ou roulant.

Égrener, lessiver, gratter, poncer divers supports.

Imprimer, reboucher, ratisser, enduire, poncer divers supports.

Confectionner des moyens de transfert : calques, poncifs, pochoirs.

Relever des ornements existantes.

Reproduire des ornements relevés.

Créer des ornements.

Concevoir des ornements à l'aide d'un logiciel d'intelligence artificielle.

Transférer des ornements sur des surfaces à décorer.

Confectionner des couleurs et des teintes.

Peindre des ornements avec les outils appropriés.

Faire l'analyse chromatique d'une teinte.

Copier et créer des teintes (travail des couleurs).

Mélanger des couleurs pour obtenir une teinte déterminée.

Préparer des peintures et des glacis.

Peindre des ornements au pinceau.

Installer, sécuriser, protéger un chantier de peinture en intérieur.

Approvisionner un chantier de peinture.

Planifier la mise en œuvre d'un chantier de peinture.

Prendre en compte les contraintes liées au travail en équipe.

Prendre en compte les contraintes relatives au travail en site occupé.

Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.

Nettoyer un chantier de peinture en intérieur.

Trier et évacuer les déchets.

Communiquer en utilisant un langage professionnel, adapté aux différents acteurs d'un chantier, clients, architectes, décorateurs, collègues, collaborateurs, autres corps d'états (savoir vulgariser).

Échanger autour de projets décoratifs et argumenter des choix esthétiques.

Connaissance de la réglementation liée aux EPC.

Connaissance de l'identification des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux.

Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton).

Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées aux risques chimiques parmi les produits utilisés, y compris les perturbateurs endocriniens.

Connaissance de l'analyse des Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES).

Connaissance dans le choix des produits utilisés et la proposition d'alternatives sûres.

Connaissance de l'utilisation appropriée des EPI spécifiques aux produits utilisés.

Connaissance des équipements d'approvisionnement mécaniques et de levage (treuils, treuils électriques, potences, monte-matériaux) et de leur utilisation.

Connaissance des dispositifs d'assistance physique et de leur utilisation.

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI, APR.

Connaissance sur la réglementation sur le travail en hauteur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	44/68

Connaissance de la recommandation R408 annexe 5 et montage/démontage en sécurité (MDS).
 Connaissance de la recommandation R457 (montage/démontage en sécurité (MDS) et utilisation).
 Connaissance des risques liés à l'électricité (niveau BS).
 Connaissance de la démarche Haute qualité environnementale (HQE).
 Connaissance des prescriptions liées à l'application des peintures et dérivés.
 Connaissance des matériels et matériaux utilisés dans un atelier et sur un chantier de peinture d'intérieur.
 Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.
 Connaissance des niveaux de qualité de finition selon la NF DTU 59.1.
 Connaissance des pathologies des supports.
 Connaissance des différents subjectiles et supports.
 Connaissance des méthodes de préparation de fonds (travaux préparatoires, travaux d'apprêt, travaux de finition).
 Connaissance des peintures et de leurs composants.
 Connaissances en histoire des arts décoratifs.
 Connaissance des méthodes et techniques pour réaliser différents types d'ornementations.
 Connaissance des couleurs et des règles chromatiques.
 Connaissance de la REP Bâtiment et de la base INIES.
 Connaissance du tri et du recyclage des déchets de peinture.
 Connaissance des matériaux biosourcés et géosourcés.
 Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	45/68

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Réaliser des imitations de bois.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales ou écrites, de modèles existants, de croquis, de dessins ou de photographies, réaliser des imitations et des interprétations d'essences de bois, sur des supports muraux, des menuiseries, des toiles ou du mobilier.

Au démarrage du chantier, protéger l'environnement des salissures engendrées par les travaux, utiliser des échafaudages fixes de pied ou roulants, puis, effectuer les travaux préparatoires et d'apprêts conformément à la NF DTU 59.1.

Préparer des glacis colorés adaptés aux teintes des essences de bois à réaliser, puis imiter ou interpréter en peinture des essences de bois en utilisant les outils, techniques et méthodes appropriées.

Enfin, nettoyer, trier et évacuer les déchets de peinture et replier le chantier.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel intervient le plus souvent à l'intérieur de bâtiments publics, de locaux tertiaires, de locaux d'habitations, d'ateliers, neufs ou en rénovation, en milieu urbain, rural ou industriel. Les horaires de travail sont variables en fonction des chantiers.

Ces lieux peuvent être occupés pendant la durée des travaux.

Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité, en site occupé ou non, aux règles d'hygiène, de sécurité et de prévention de la santé au travail.

Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).

Il est en mesure de mettre en place et d'utiliser les Équipements de protection collective (EPC) et porte les Équipements de protection individuelle (EPI) adaptés.

Le professionnel est vigilant aux risques liés aux travaux en hauteur, pour lesquels il possède une attestation de compétences délivrée par son employeur, pour l'utilisation et/ou montage et démontage en sécurité (MDS) d'échafaudages de pied ou roulants ; ainsi qu'aux opérations sur les installations électriques, pour lesquelles il possède un avis après formation.

Il sait identifier les matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et les agents chimiques dangereux dans les supports rencontrés ou traités, sur les lieux d'interventions.

Il sait mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.

Il participe aussi à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux des produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés, et en prenant en compte l'Analyse de leur cycle de vie (ACV). Il prévient les risques liés à la toxicité des produits en choisissant des peintures sans Composés organiques volatils (COV), et privilégie des produits classés (étiquette A+). Il limite ainsi la pollution intérieure en améliorant la Qualité de l'air intérieur (QAI).

Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un public ou un client en situation de handicap.

Critères de performance

L'imitation d'essence de bois respecte les techniques et les méthodes.

L'interprétation d'essence de bois respecte les techniques et les méthodes.

La réalisation est identique à l'essence de bois et respecte les techniques et les méthodes.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Déployer des protections sur le chantier autour de la zone à peindre afin de préserver la sécurité des intervenants sur site et des habitants.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	47/68

Identifier des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux sur le lieu d'intervention.

Mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.

Utiliser un échafaudage fixe de pied ou roulant.

Utiliser un équipement d'approvisionnement mécanique et de levage (treuil, treuil électrique, potence, monte-matériaux).

Utiliser un dispositif d'assistance physique.

Choisir et porter les EPI en relation avec les tâches exécutées lors de l'utilisation d'un échafaudage fixe de pied ou roulant.

Égrener, lessiver, gratter, poncer divers supports.

Imprimer, reboucher, ratisser, enduire, poncer divers supports.

Reproduire l'implantation de planches et de lambris sur des surfaces à décorer.

Concevoir une imitation bois assistée d'un logiciel d'intelligence artificielle.

Ébaucher diverses essences de bois.

Reglaser diverses essences de bois.

Préparer des glacis.

Pigmenter des glacis.

Installer, sécuriser, protéger un chantier de peinture en intérieur.-

Approvisionner un chantier de peinture.

Planifier la mise en œuvre d'un chantier de peinture.

Prendre en compte les contraintes liées au travail en équipe.

Prendre en compte les contraintes relatives au travail en site occupé.

Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.

Nettoyer un chantier de peinture en intérieur.

Trier et évacuer les déchets.

Communiquer en utilisant un langage professionnel, adapté aux différents acteurs d'un chantier, clients, architectes, décorateurs, collègues, collaborateurs, autres corps d'états.

Échanger autour de projets décoratifs et argumenter des choix esthétiques.

Connaissance de la réglementation liée aux EPC.

Connaissance de l'identification des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux.

Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton).

Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées aux risques chimiques parmi les produits utilisés, y compris les perturbateurs endocriniens.

Connaissance de l'analyse des Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES).

Connaissance dans le choix des produits utilisés et la proposition d'alternatives sûres.

Connaissance de l'utilisation appropriée des EPI spécifiques aux produits utilisés.

Connaissance des équipements d'approvisionnement mécaniques et de levage (treuils, treuils électriques, potences, monte-matériaux) et de leur utilisation.

Connaissance des dispositifs d'assistance physique et de leur utilisation.

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI, APR.

Connaissance sur la réglementation sur le travail en hauteur.

Connaissance de la recommandation R408 annexe 5 et montage/démontage en sécurité (MDS).

Connaissance de la recommandation R457 (montage/démontage en sécurité (MDS) et utilisation).

Connaissance des risques liés à l'électricité (niveau BS).

Connaissance de la démarche Haute qualité environnementale (HQE).

Connaissance des prescriptions liées à l'application des peintures et dérivés.

Connaissance des matériels et matériaux utilisés dans un atelier et sur un chantier de peinture d'intérieur.

Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.

Connaissance des niveaux de qualité de finition selon la NF DTU 59.1.

Connaissance des pathologies des supports.

Connaissance des différents subjectiles et supports.

Connaissance des méthodes de préparation de fonds (travaux préparatoires, travaux d'apprêt, travaux de finition).

Connaissance des peintures, des glacis et de leurs composants.

Connaissance des pigments rentrant dans la composition des glacis colorés.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	48/68

Connaissance élémentaire de l'anatomie du bois.
Connaissance de graphismes archétypaux des bois (bois de fil, ronces, mailles, loupes).
Connaissance des règles élémentaires d'assemblages de menuiserie et d'ébénisterie.
Connaissance des méthodes et techniques pour réaliser différentes imitations et interprétations de bois.
Connaissance des couleurs et des règles chromatiques.
Connaissances en histoire des arts décoratifs.
Connaissance des risques chimiques
Connaissance de la REP Bâtiment et de la base INIES.
Connaissance du tri et du recyclage des déchets de peinture.
Connaissance des matériaux biosourcés et géosourcés.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	49/68

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Réaliser des imitations de marbres.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales ou écrites, de modèles existants, de croquis, de dessins, de photographies, réaliser en peinture des imitations et des interprétations de variétés de marbres sur des supports muraux, des menuiseries, des toiles et du mobilier.

Au démarrage du chantier, protéger l'environnement des salissures engendrées par les travaux, utiliser des échafaudages fixes de pied ou roulants, puis, effectuer les travaux préparatoires et d'apprêts conformément à la NF DTU 59.1.

Préparer des glacis colorés adaptés aux teintes des variétés de marbres à réaliser, puis imiter ou interpréter en peinture des variétés de marbres en utilisant les outils, techniques et méthodes appropriées. Enfin, nettoyer, trier et évacuer les déchets de peinture et replier le chantier.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel intervient le plus souvent à l'intérieur de bâtiments publics, de locaux tertiaires, de locaux d'habitations, d'ateliers, neufs ou en rénovation ; en milieu urbain, rural ou industriel. Les horaires de travail sont variables en fonction des chantiers.

Ces lieux peuvent être occupés pendant la durée des travaux.

Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité, en site occupé ou non, aux règles d'hygiène, de sécurité et de prévention de la santé au travail.

Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).

Il est en mesure de mettre en place et d'utiliser les Équipements de protection collective (EPC) et porte les Équipements de protection individuelle (EPI) adaptés.

Le professionnel est vigilant aux risques liés aux travaux en hauteur, pour lesquels il possède une attestation de compétences délivrée par son employeur, pour l'utilisation et/ou montage et démontage en sécurité (MDS) d'échafaudages de pied ou roulants ; ainsi qu'aux opérations sur les installations électriques, pour lesquelles il possède un avis après formation.

Il sait identifier les matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et les agents chimiques dangereux dans les supports rencontrés ou traités, sur les lieux d'interventions.

Il sait mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.

Il participe aussi à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux des produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés, et en prenant en compte l'Analyse de leur cycle de vie (ACV). Il prévient les risques liés à la toxicité des produits en choisissant des peintures sans Composés organiques volatils (COV), et privilégie des produits classés (étiquette A+). Il limite ainsi la pollution intérieure en améliorant la Qualité de l'air intérieur (QAI).

Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un public ou un client en situation de handicap.

Critères de performance

L'imitation des variétés de marbres respecte les techniques et les méthodes.

L'interprétation des variétés de marbres respecte les techniques et les méthodes.

La réalisation est identique à la variété de marbre demandée.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Déployer des protections sur le chantier autour de la zone à peindre afin de préserver la sécurité des intervenants sur site et des habitants.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	51/68

Identifier des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux sur le lieu d'intervention.

Mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.

Utiliser un échafaudage fixe de pied ou roulant.

Utiliser un équipement d'approvisionnement mécanique et de levage (treuil, treuil électrique, potence, monte-matériaux).

Utiliser un dispositif d'assistance physique.

Choisir et porter les EPI en relation avec les tâches exécutées lors de l'utilisation d'un échafaudage fixe de pied ou roulant.

Installer, sécuriser et protéger un chantier de peinture en intérieur.

Égrener, lessiver, gratter et poncer divers supports.

Imprimer, reboucher, ratisser et enduire divers supports.

Reproduire des calepinages d'aplats de marbres sur divers supports.

Concevoir une imitation marbre assisté d'un logiciel d'intelligence artificielle.

Ébaucher diverses variétés de marbres.

Reglaser diverses variétés de marbres.

Préparer des glacis.

Pigmenter des glacis.

Installer, sécuriser, protéger un chantier de peinture en intérieur.

Approvisionner un chantier de peinture.

Planifier la mise en œuvre d'un chantier de peinture.

Prendre en compte les contraintes liées au travail en équipe.

Prendre en compte les contraintes relatives au travail en site occupé.

Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.

Nettoyer un chantier de peinture en intérieur.

Trier et évacuer les déchets.

Communiquer en utilisant un langage professionnel, adapté aux différents acteurs d'un chantier, clients, architectes, décorateurs, collègues, collaborateurs, autres corps d'états.

Échanger autour de projets décoratifs et argumenter des choix esthétiques.

Connaissance de la réglementation liée aux EPC.

Connaissance de l'identification des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux.

Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton).

Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées aux risques chimiques parmi les produits utilisés, y compris les perturbateurs endocriniens.

Connaissance de l'analyse Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES)

Connaissance dans le choix des produits utilisés et la proposition d'alternatives sûres.

Connaissance de l'utilisation appropriée des EPI spécifiques aux produits utilisés.

Connaissance des équipements d'approvisionnement mécaniques et de levage (treuils, treuils électriques, potences, monte-matériaux) et de leur utilisation.

Connaissance des dispositifs d'assistance physique et de leur utilisation.

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI, APR.

Connaissance sur la réglementation sur le travail en hauteur.

Connaissance de la recommandation R408 annexe 5 et montage/démontage en sécurité (MDS).

Connaissance de la recommandation R457 (montage/démontage en sécurité (MDS) et utilisation).

Connaissance des risques liés à l'électricité (niveau BS).

Connaissance de la démarche Haute qualité environnementale (HQE).

Connaissance des prescriptions liées à l'application des peintures et dérivés.

Connaissance des matériels et matériaux utilisés dans un atelier et sur un chantier de peinture d'intérieur.

Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.

Connaissance des niveaux de qualité de finition selon la NF DTU 59.1.

Connaissance des pathologies des supports.

Connaissance des différents subjectiles et supports.

Connaissance des méthodes de préparation de fonds (travaux préparatoires, travaux d'apprêt, travaux de finition).

Connaissance des peintures, des glacis et de leurs composants.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	52/68

Connaissance des pigments rentrant dans la composition des glacis colorés.
Connaissance élémentaire des roches.
Connaissance des graphismes archétypaux des marbres.
Connaissance des règles élémentaires d'assemblages de marbrerie.
Connaissance des méthodes et techniques pour réaliser différentes imitations et interprétations de marbres.
Connaissance des couleurs et des règles chromatiques.
Connaissances en histoire des arts décoratifs.
Connaissance de la REP Bâtiment et de la base INIES.
Connaissance du tri et du recyclage des déchets de peinture.
Connaissance des matériaux biosourcés et géosourcés.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	53/68

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 11

Réaliser des décors en trompe-l'œil à petits reliefs.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales ou écrites, de modèles existants, de croquis, de dessins ou de photographies, réaliser en peinture des décors en trompe-l'œil à petits reliefs

Au démarrage du chantier, protéger l'environnement des salissures engendrées par les travaux, utiliser des échafaudages fixes de pied ou roulants, puis, effectuer les travaux préparatoires et d'apprêts conformément à la NF DTU 59.1.

Préparer des glacis colorés adaptés aux teintes des décors en trompe-l'œil à réaliser, puis reproduire ou créer en peinture des décors en trompe-l'œil à petits reliefs en utilisant les outils, techniques et méthodes appropriés.

Enfin, nettoyer, trier et évacuer les déchets de peinture et replier le chantier.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel intervient le plus souvent à l'intérieur de bâtiments publics, de locaux tertiaires, de locaux d'habitations, d'ateliers, neufs ou en rénovation, en milieu urbain, rural ou industriel. Les horaires de travail sont variables en fonction des chantiers.

Ces lieux peuvent être occupés pendant la durée des travaux.

Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité, en site occupé ou non, aux règles d'hygiène, de sécurité et de prévention de la santé au travail.

Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).

Il est en mesure de mettre en place et d'utiliser les Équipements de protection collective (EPC) et porte les Équipements de protection individuelle (EPI) adaptés.

Le professionnel est vigilant aux risques liés aux travaux en hauteur, pour lesquels il possède une attestation de compétences délivrée par son employeur, pour l'utilisation et/ou montage et démontage en sécurité (MDS) d'échafaudages de pied ou roulants ; ainsi qu'aux opérations sur les installations électriques, pour lesquelles il possède un avis après formation.

Il sait identifier les matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et les agents chimiques dangereux dans les supports rencontrés ou traités, sur les lieux d'interventions.

Il sait mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.

Il participe aussi à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux des produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés, et en prenant en compte l'Analyse de leur cycle de vie (ACV). Il prévient les risques liés à la toxicité des produits en choisissant des peintures sans Composés organiques volatils (COV), et privilégie des produits classés (étiquette A+). Il limite ainsi la pollution intérieure en améliorant la Qualité de l'air intérieur (QAI).

Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un public ou un client en situation de handicap.

Critères de performance

Les travaux préparatoires et d'apprêts sont réalisés selon la NF DTU 59.1.

La conception du trompe-l'œil à petits reliefs correspond à la consigne.

Le trompe-l'œil à petits reliefs réalisé respecte les techniques et les méthodes.

Le trompe-l'œil à petits reliefs est conforme au modèle à reproduire.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	55/68

Déployer des protections sur le chantier autour de la zone à peindre afin de préserver la sécurité des intervenants sur site et des habitants.

Identifier des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux sur le lieu d'intervention.

Mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.

Utiliser un échafaudage fixe de pied ou roulant.

Utiliser un équipement d'approvisionnement mécanique et de levage (treuil, treuil électrique, potence, monte-matériaux).

Utiliser un dispositif d'assistance physique.

Choisir et porter les EPI en relation avec les tâches exécutées lors de l'utilisation d'un échafaudage fixe de pied ou roulant.

Égrener, lessiver, gratter, poncer divers supports.

Imprimer, reboucher, ratisser, enduire, poncer divers supports.

Installer, sécuriser, protéger un chantier de peinture en intérieur.

Tracer et dessiner des décors en trompe-l'œil à petits reliefs.

Concevoir un décor en trompe-l'œil à petits reliefs assisté d'un logiciel d'intelligence artificielle.

Préparer des peintures et des glacis.

Peindre des décors en trompe-l'œil à petits reliefs.

Installer, sécuriser, protéger un chantier de peinture en intérieur.

Approvisionner un chantier de peinture.

Planifier la mise en œuvre d'un chantier de peinture.

Prendre en compte les contraintes liées au travail en équipe.

Prendre en compte les contraintes relatives au travail en site occupé.

Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.

Nettoyer un chantier de peinture en intérieur.

Trier et évacuer les déchets.

Communiquer en utilisant un langage professionnel, adapté aux différents acteurs d'un chantier, clients, architectes, décorateurs, collègues, collaborateurs, autres corps d'états (savoir vulgariser).

Échanger autour de projets décoratifs et argumenter des choix esthétiques.

Connaissance de la réglementation liée aux EPC.

Connaissance de l'identification des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux.

Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton).

Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées aux risques chimiques parmi les produits utilisés, y compris les perturbateurs endocriniens.

Connaissance de l'analyse des Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES).

Connaissance dans le choix des produits utilisés et la proposition d'alternatives sûres.

Connaissance de l'utilisation appropriée des EPI spécifiques aux produits utilisés.

Connaissance des équipements d'approvisionnement mécaniques et de levage (treuils, treuils électriques, potences, monte-matériaux) et de leur utilisation.

Connaissance des dispositifs d'assistance physique et de leur utilisation.

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI, APR.

Connaissance de la réglementation sur le travail en hauteur.

Connaissance de la recommandation R408 annexe 5 et montage/démontage en sécurité (MDS).

Connaissance de la recommandation R457 (montage/démontage en sécurité (MDS) et utilisation).

Connaissance des risques liés à l'électricité (niveau BS).

Connaissance de la démarche Haute qualité environnementale (HQE).

Connaissance des prescriptions liées à l'application des peintures et dérivés.

Connaissance des matériels et matériaux utilisés dans un atelier et sur un chantier de peinture d'intérieur.

Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.

Connaissance des niveaux de qualité de finition selon la NF DTU 59.1.

Connaissance des pathologies des supports.

Connaissance des différents subjectiles et supports.

Connaissance des méthodes de préparation de fonds (travaux préparatoires, travaux d'apprêt, travaux de finition).

Connaissance des peintures, des glacis et de leurs composants.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	56/68

Connaissance des pigments rentrant dans la composition des glacis colorés.
Connaissance des règles de modénature (profils des moulures).
Connaissance des règles élémentaires d'assemblages de menuiserie, d'ébénisterie et de marbrerie.
Connaissance des principes de mise en ombres et lumières (modelés).
Connaissance des méthodes et techniques pour réaliser différents décors en trompe-l'œil à petits reliefs.
Connaissance des couleurs et des règles chromatiques.
Connaissances en histoire des arts décoratifs.
Connaissance de la REP Bâtiment et de la base INIES.
Connaissance du tri et du recyclage des déchets de peinture.
Connaissance des matériaux biosourcés et géosourcés.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	57/68

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 12

Réaliser des décors architecturaux et de paysages en trompe-l'œil.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales ou écrites, de modèles existants, de croquis, de dessins ou de photographies, réaliser en peinture des décors architecturaux et de paysages en trompe-l'œil sur des supports muraux et de toiles.

Au démarrage du chantier, protéger l'environnement des salissures engendrées par les travaux, utiliser des échafaudages fixes de pied ou roulants, puis, effectuer les travaux préparatoires et d'apprêts conformément à la NF DTU 59.1.

Préparer des glacis colorés adaptés aux teintes des décors architecturaux et des paysages en trompe-l'œil à réaliser, puis reproduire ou créer en peinture des décors architecturaux et de paysages en trompe-l'œil en utilisant les outils, techniques et méthodes appropriées.

Enfin, nettoyer, trier et évacuer les déchets de peinture et replier le chantier.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel intervient le plus souvent à l'intérieur de bâtiments publics, de locaux tertiaires, de locaux d'habitations, d'ateliers, neufs ou en rénovation, en milieu urbain, rural ou industriel. Les horaires de travail sont variables en fonction des chantiers.

Ces lieux peuvent être occupés pendant la durée des travaux.

Le peintre décorateur réalise seul ou en équipe des décors architecturaux et de paysages en trompe-l'œil sur divers supports.

Le professionnel est attentif aux risques liés à son activité, en site occupé ou non, aux règles d'hygiène, de sécurité et de prévention de la santé au travail.

Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).

Il est en mesure de mettre en place et d'utiliser les Équipements de protection collective (EPC) et porte les Équipements de protection individuelle (EPI) adaptés.

Le professionnel est vigilant aux risques liés aux travaux en hauteur, pour lesquels il possède une attestation de compétences délivrée par son employeur, pour l'utilisation et/ou montage et démontage en sécurité (MDS) d'échafaudages de pied ou roulants ; ainsi qu'aux opérations sur les installations électriques, pour lesquelles il possède un avis après formation.

Il sait identifier les matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et les agents chimiques dangereux dans les supports rencontrés ou traités, sur les lieux d'interventions.

Il sait mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.

Il participe aussi à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux des produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés, et en prenant en compte l'Analyse de leur cycle de vie (ACV). Il prévient les risques liés à la toxicité des produits en choisissant des peintures sans Composés organiques volatils (COV), et privilégie des produits classés (étiquette A+). Il limite ainsi la pollution intérieure en améliorant la Qualité de l'air intérieur (QAI).

Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un public ou un client en situation de handicap.

Critères de performance

Les travaux préparatoires et d'apprêts sont réalisés selon la NF DTU 59.1.

La conception des décors architecturaux et de paysages en trompe-l'œil correspond à la consigne.

Les décors architecturaux et de paysages en trompe-l'œil réalisés respectent les techniques et les méthodes.

Les décors architecturaux et de paysages en trompe-l'œil sont conformes aux modèles à reproduire.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	59/68

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Déployer des protections sur le chantier autour de la zone à peindre afin de préserver la sécurité des intervenants sur site et des habitants.

Identifier des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux sur le lieu d'intervention.

Mettre en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton) et aux risques chimiques.

Utiliser un échafaudage fixe de pied ou roulant.

Utiliser un équipement d'approvisionnement mécanique et de levage (treuil, treuil électrique, potence, monte-matériaux).

Utiliser un dispositif d'assistance physique.

Choisir et porter les EPI en relation avec les tâches exécutées lors de l'utilisation d'un échafaudage fixe de pied ou roulant.

Égrener, lessiver, gratter, poncer divers supports.

Imprimer, reboucher, ratisser, enduire, poncer divers supports.

Tracer et dessiner des décors architecturaux et de paysages en trompe-l'œil.

Concevoir des décors architecturaux et de paysage en trompe-l'œil assisté d'un logiciel d'intelligence artificielle.

Préparer des peintures et des glacis.

Peindre des décors architecturaux et de paysages en trompe-l'œil.

Installer, sécuriser, protéger un chantier de peinture en intérieur.-

Approvisionner un chantier de peinture.

Planifier la mise en œuvre d'un chantier de peinture.

Prendre en compte les contraintes liées au travail en équipe.

Prendre en compte les contraintes relatives au travail en site occupé.

Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.

Nettoyer un chantier de peinture en intérieur.

Trier et évacuer les déchets.

Communiquer en utilisant un langage professionnel, adapté aux différents acteurs d'un chantier, clients, architectes, décorateurs, collègues, collaborateurs, autres corps d'états (savoir vulgariser).

Échanger autour de projets décors architecturaux et de paysages en trompe-l'œil et argumenter des choix esthétiques.

Connaissance de la réglementation liée aux EPC.

Connaissance de l'identification des matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussières de bois, de plâtre et de béton) et des agents chimiques dangereux.

Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées à la présence de matériaux à risque (amiante, silice de plomb, poussière de bois, de plâtre et de béton).

Connaissance de la mise en œuvre des mesures de prévention liées aux risques chimiques parmi les produits utilisés, y compris les perturbateurs endocriniens.

Connaissance de l'analyse des Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES).

Connaissance dans le choix des produits utilisés et la proposition d'alternatives sûres.

Connaissance de l'utilisation appropriée des EPI spécifiques aux produits utilisés.

Connaissance des équipements d'approvisionnement mécaniques et de levage (treuils, treuils électriques, potences, monte-matériaux) et de leur utilisation.

Connaissance des dispositifs d'assistance physique et de leur utilisation.

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI, APR.

Connaissance sur la réglementation sur le travail en hauteur.

Connaissance de la recommandation R408 annexe 5 et montage/démontage en sécurité (MDS).

Connaissance de la recommandation R457 (montage/démontage en sécurité (MDS) et utilisation).

Connaissance des risques liés à l'électricité (niveau BS).

Connaissance de la démarche Haute qualité environnementale (HQE).

Connaissance des prescriptions liées à l'application des peintures et dérivés.

Connaissance des matériels et matériaux utilisés dans un atelier et sur un chantier de peinture d'intérieur.

Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.

Connaissance des niveaux de qualité de finition selon la NF DTU 59.1.

Connaissance des pathologies des supports.

Connaissance des différents subjectiles et supports.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	60/68

Connaissance des méthodes de préparation de fonds (travaux préparatoires, travaux d'apprêt, travaux de finition).

Connaissance des peintures, des glacis et de leurs composants.

Connaissance des pigments rentrant dans la composition des glacis colorés.

Connaissance des règles de modénature (profils des moulures).

Connaissance des règles élémentaires d'assemblages de menuiserie, d'ébénisterie et de marbrerie.

Connaissance des principes de mise en ombres et lumières (modelés).

Connaissance des méthodes et techniques pour réaliser différents décors en trompe-l'œil à petits reliefs.

Connaissance des couleurs et des règles chromatiques.

Connaissance en histoire des arts décoratifs.

Connaissance de la REP Bâtiment et de la base INIES.

Connaissance du tri et du recyclage des déchets de peinture.

Connaissance des matériaux biosourcés et géosourcés.

Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	61/68

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Communiquer

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Écouter, comprendre, transmettre un message pour partager des informations, des avis, des idées. Cette communication peut être orale, écrite, non verbale, visuelle, interculturelle.

Dans l'exercice de ses fonctions, échanger avec des interlocuteurs différents : maîtres d'ouvrages, commerçants, architectes, décorateurs et scénographes ; adapter son expression, expliquer, développer une idée, un avis sur des sujets variés, rendre compte de son activité.

Critères de performance

Le souhait du client est identifié.

La présentation orale des solutions au client intégrant des contraintes identifiées est claire et argumentée.

Faire preuve d'innovation et de créativité

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Adapter, améliorer un outil, une pratique. Imaginer, concevoir, créer en partie ou totalement une offre de service, une production, un process.

Dans l'exercice de ses fonctions, élaborer, construire un projet de décors en combinant des éléments existants pour répondre aux besoins ou faire face aux évolutions réglementaires et techniques.

Critères de performance

Les solutions proposées sont créatives et esthétiques.

Le projet final répond à la proposition orale faite au client.

La conception correspond à la consigne.

Apprendre en continu

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Acquérir, actualiser et développer ses savoirs (connaissances et savoir-faire) pour gagner en compétences afin de s'améliorer, s'adapter, évoluer.

Dans l'exercice de ses fonctions, rechercher des informations complémentaires pour être en capacité de faire face à une nouveauté ou à une situation nouvelle.

Actualiser ses connaissances et ses compétences, auprès des fournisseurs, avec de la documentation et par des visites de salons professionnels. Être attentif aux évolutions techniques, aux nouveaux matériaux, matériels et produits. Être curieux et observateur, s'informer sur l'évolution des styles des modes et des tendances.

Critères de performance

Les décors architecturaux réalisés respectent les techniques et les méthodes.

Les modes d'exécution sont conformes aux fiches techniques.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	63/68

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	65/68

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PDECO	REAC	TP-01342	02	26/05/2025	12/05/2025	66/68

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Peintre Décorateur

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PDECO	RE	TP-01342	02	07/05/2025	26/05/2025	1/32

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Peintre Décorateur

Sigle du titre professionnel : PDECO

Niveau : 4 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 233v - Réalisation de décor d'intérieur, finitions à caractère artistique-

Code(s) ROME : L1503, F1606

Formacode : 45501

Date de l'arrêté : 24/04/2025

Date de parution au JO de l'arrêté : 07/05/2025

Date d'effet de l'arrêté : 01/08/2025

2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014> , rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel PDECO

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PDECO	RE	TP-01342	02	07/05/2025	26/05/2025	3/32

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Représenter visuellement des projets de décors. Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des menuiseries neuves ou à rénover Réaliser en peinture des patines et des effets décoratifs sur divers supports. Réaliser des ornementsations. Réaliser des imitations de marbres. Réaliser des décors en trompe-l'œil à petits reliefs.	19 h 00 min	Le candidat réalise la mise en situation professionnelle en salle de cours et en atelier à partir de documents qui lui sont remis au début de l'épreuve, elle comprend : <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration d'un projet de décor sous la forme d'une planche de tendances. • L'application d'une peinture sur des menuiseries préalablement préparées en qualité de finition A. • La réalisation d'une patine ou d'un effet décoratif en peinture. • La réalisation d'une imitation ou d'une interprétation de marbre en peinture. • La réalisation d'un décor en trompe-l'œil à petit relief.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Conseiller le client sur des projets de décors. Etablir un métré pour des projets de décors. Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des plafonds et des murs neufs ou à rénover Appliquer des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports Réaliser des imitations de bois. Réaliser des décors architecturaux et de paysages en trompe-l'œil.	01 h 20 min	Questionnaire sous forme de Q.C.M.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 30 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (00 h 10 min).
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	20 h 50 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant.
Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PDECO	RE	TP-01342	02	07/05/2025	26/05/2025	4/32

Tous les candidats passent le questionnaire écrit en simultané en présence d'un surveillant.

Précisions pour le candidat VAE :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PDECO	RE	TP-01342	02	07/05/2025	26/05/2025	5/32

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Elaborer des projets de décors					
Conseiller le client sur des projets de décors.	Le souhait du client est identifié. Les contraintes techniques sont identifiées. Les contraintes esthétiques sont identifiées. La présentation orale des solutions intégrant des contraintes identifiées faite au client est claire et argumentée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etablir un métré pour des projets de décors.	Le relevé des cotes et le diagnostic des supports sont conformes à l'existant. Le plan d'état des lieux est conforme au relevé et est correctement retranscrit au format numérique. Les modes d'exécution sont conformes aux fiches techniques. Le métré respecte l'état des lieux, les contraintes techniques et les exigences réglementaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représenter visuellement des projets de décors.	Les planches de tendances sont réalisées selon les règles professionnelles. La présentation des planches de tendances est clairement argumentée. Le projet final de décors correspond à la proposition orale faite au client.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments					
Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des plafonds et des murs neufs ou à rénover	Les travaux préparatoires et d'apprêts sur murs et plafonds sont réalisés selon la NF DTU 59.1. Les teintes sont préparées conformément à la consigne chromatique demandée. Les travaux de peinture réalisés sur murs et plafonds correspondent au niveau de finition (A) selon la NF DTU 59.1.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PDECO	RE	TP-01342	02	07/05/2025	26/05/2025	6/32

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des menuiseries neuves ou à rénover	Les travaux préparatoires et d'apprêts sur menuiseries sont réalisés selon la NF DTU 59.1. Les teintes sont préparées conformément à la consigne chromatique demandée. Les travaux de peinture réalisés sur menuiseries correspondent au niveau de finition (A) selon la NF DTU 59.1.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Appliquer des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports	Les travaux préparatoires et d'apprêts sont réalisés selon la NF DTU 59.1. Les teintes sont préparées conformément à la consigne chromatique demandée. L'aspect de la réalisation, la précision des détourages et la propreté des angles correspondent au niveau de finition soignée requis pour un travail décoratif.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser des travaux de peintures décoratives d'ornementations et d'imitations					
Réaliser en peinture des patines et des effets décoratifs sur divers supports.	Les travaux préparatoires et d'apprêts sont réalisés selon la NF DTU 59.1. Les teintes sont préparées conformément à la consigne chromatique demandée. Les patines et les effets décoratifs répondent à la consigne. L'aspect de la réalisation, la précision des détourages et la propreté des angles correspondent au niveau de finition soignée requis pour un travail décoratif.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser des ornements.	Les travaux préparatoires et d'apprêts sont réalisés conformément à la NF DTU 59.1. La conception des ornements correspond aux consignes. La fabrication des dispositifs de reproduction respecte les méthodes et techniques. La réalisation d'ornements est conforme à la consigne. L'ornementation restaurée est conforme au modèle à restaurer.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser des imitations de bois.	L'imitation d'essence de bois respecte les techniques et les méthodes. L'interprétation d'essence de bois respecte les techniques et les méthodes. La réalisation est identique à l'essence de bois et respecte les techniques et les méthodes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PDECO	RE	TP-01342	02	07/05/2025	26/05/2025	7/32

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser des imitations de marbres.	L'imitation des variétés de marbres respecte les techniques et les méthodes. L'interprétation des variétés de marbres respecte les techniques et les méthodes. La réalisation est identique à la variété de marbre demandée.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser des travaux de peintures décoratives de trompe-l'œil					
Réaliser des décors en trompe-l'œil à petits reliefs.	Les travaux préparatoires et d'apprêts sont réalisés selon la NF DTU 59.1. La conception du trompe-l'œil à petits reliefs correspond à la consigne. Le trompe-l'œil à petits reliefs réalisé respecte les techniques et les méthodes. Le trompe-l'œil à petits reliefs est conforme au modèle à reproduire.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser des décors architecturaux et de paysages en trompe-l'œil.	Les travaux préparatoires et d'apprêts sont réalisés selon la NF DTU 59.1. La conception des décors architecturaux et de paysages en trompe-l'œil correspond à la consigne. Les décors architecturaux et de paysages en trompe-l'œil réalisés respectent les techniques et les méthodes. Les décors architecturaux et de paysages en trompe-l'œil sont conformes aux modèles à reproduire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant : Sans objet					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PDECO	RE	TP-01342	02	07/05/2025	26/05/2025	8/32

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer	Appliquer des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports
	Conseiller le client sur des projets de décors.
	Réaliser des imitations de bois.
	Réaliser des imitations de marbres.
	Réaliser des ornementsations.
	Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des menuiseries neuves ou à rénover
	Réaliser en peinture des patines et des effets décoratifs sur divers supports.
	Représenter visuellement des projets de décors.
Faire preuve d'innovation et de créativité	Appliquer des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports
	Conseiller le client sur des projets de décors.
	Réaliser des décors architecturaux et de paysages en trompe-l'œil.
	Réaliser des décors en trompe-l'œil à petits reliefs.
	Réaliser des imitations de bois.
	Réaliser des imitations de marbres.
	Réaliser des ornementsations.
	Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des menuiseries neuves ou à rénover
	Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des plafonds et des murs neufs ou à rénover
	Réaliser en peinture des patines et des effets décoratifs sur divers supports.
Représenter visuellement des projets de décors.	
Apprendre en continu	Appliquer des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports
	Etablir un métré pour des projets de décors.
	Réaliser des ornementsations.

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre PDECO

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PDECO	RE	TP-01342	02	07/05/2025	26/05/2025	9/32

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury intervient à l'issue de l'épreuve, il corrige le questionnaire professionnel, évalue les mises en situations professionnelles en dehors de toute autre présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PDECO	RE	TP-01342	02	07/05/2025	26/05/2025	10/32



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Peintre Décorateur

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PDECO	RE	TP-01342	02	07/05/2025	26/05/2025	11/32

CCP

Elaborer des projets de décors

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Représenter visuellement des projets de décors.	03 h 40 min	Le candidat réalise l'élaboration d'un projet de décor sous la forme d'une planche de tendances.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Conseiller le client sur des projets de décors. Etablir un métré pour des projets de décors.	00 h 20 min	Questionnaire sous forme de Q.C.M.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 00 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant.
Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PDECO	RE	TP-01342	02	07/05/2025	26/05/2025	13/32

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Tous les candidats passent le questionnaire écrit en simultané en présence d'un surveillant.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Le jury intervient à l'issue de la mise en situation professionnelle et du questionnaire, il corrige le questionnaire professionnel, évalue la mise en situation professionnelle en dehors de toute présence.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Elaborer des projets de décors

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury intervient à l'issue de la mise en situation professionnelle et du questionnaire, il corrige le questionnaire professionnel, évalue la mise en situation professionnelle en dehors de toute présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PDECO	RE	TP-01342	02	07/05/2025	26/05/2025	14/32

CCP

Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des menuiseries neuves ou à rénover	05 h 00 min	Le candidat réalise l'application d'une peinture sur des menuiseries préalablement préparées en qualité de finition A.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des plafonds et des murs neufs ou à rénover Appliquer des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports	00 h 20 min	Le candidat répond à un questionnaire à choix multiples.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	05 h 20 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la mise en situation professionnelle avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.

La mise en situation professionnelle est organisée après le questionnaire professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PDECO	RE	TP-01342	02	07/05/2025	26/05/2025	15/32

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel est organisé dans une salle prévue à cet effet, en présence d'un surveillant. Il est organisé avant la mise en situation professionnelle.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury intervient à l'issue de la mise en situation professionnelle et du questionnaire. Il corrige le questionnaire professionnel et évalue en dehors de toute présence la production réalisée par le candidat lors de la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PDECO	RE	TP-01342	02	07/05/2025	26/05/2025	16/32

CCP

Réaliser des travaux de peintures décoratives d'ornementations et d'imitations

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser en peinture des patines et des effets décoratifs sur divers supports. Réaliser des ornementsations. Réaliser des imitations de marbres.	06 h 40 min	Le candidat réalise l'épreuve à partir de documents qui lui sont remis, elle comprend : <ul style="list-style-type: none">• La réalisation d'une patine ou d'un effet décoratif en peinture.• La réalisation d'une ornementation.• La réalisation d'une imitation de marbre.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Réaliser des imitations de bois.	00 h 20 min	Questionnaire sous forme de Q.C.M.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		07 h 00 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PDECO	RE	TP-01342	02	07/05/2025	26/05/2025	17/32

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultanée en présence d'un surveillant.
Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Tous les candidats passent le questionnaire écrit en simultanée en présence d'un surveillant.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser des travaux de peintures décoratives d'ornementations et d'imitations

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury intervient à l'issue de la mise en situation professionnelle et du questionnaire, il corrige le questionnaire professionnel, évalue la mise en situations professionnelles en dehors de toute présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PDECO	RE	TP-01342	02	07/05/2025	26/05/2025	18/32

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PDECO	RE	TP-01342	02	07/05/2025	26/05/2025	19/32

CCP

Réaliser des travaux de peintures décoratives de trompe-l'œil

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser des décors en trompe-l'œil à petits reliefs.	03 h 40 min	Le candidat réalise un décor en trompe-l'œil à petit relief à partir de documents qui lui sont remis.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Réaliser des décors architecturaux et de paysages en trompe-l'œil.	00 h 20 min	Questionnaire sous forme de Q.C.M.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 00 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est organisée pour tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant.
Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PDECO	RE	TP-01342	02	07/05/2025	26/05/2025	21/32

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Tous les candidats passent le questionnaire écrit en simultané en présence d'un surveillant.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser des travaux de peintures décoratives de trompe-l'œil

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury intervient à l'issue de la mise en situation professionnelle et du questionnaire, il corrige le questionnaire professionnel, évalue la mise en situation professionnelle en dehors de toute présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PDECO	RE	TP-01342	02	07/05/2025	26/05/2025	22/32

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Peintre Décorateur

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	<p><u>Partie théorique</u> : (lecture du sujet, prise de connaissance des documents) :</p> <p>Salle de cours équipée de tables et de chaises.</p> <p><u>Partie pratique</u> :</p> <p>L'atelier dispose d'autant de postes de travail que de candidats, d'une zone commune pour la préparation, la découpe et le nettoyage. Il est équipé de points d'eau ainsi que de dispositifs de lavage raccordés à un bac de décantation permettant le traitement des eaux souillées avant leur évacuation dans le réseau public conformément aux normes environnementales.</p> <p>Les conditions de travail et de sécurité seront identiques à celles habituelles d'un atelier ou d'un chantier.</p>	<p>Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.</p> <p>Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.</p>
Questionnaire professionnel	Salle de cours équipée de tables et de chaises pour accueillir le surveillant et tous les candidats en simultané.	L'aménagement de la salle devra garantir le respect des règles de confidentialité. Le choix du lieu vise à éviter les nuisances sonores
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises permettant l'accueil du jury et d'un candidat.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. Le choix du lieu vise à éviter les nuisances sonores.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PDECO	RE	TP-01342	02	07/05/2025	26/05/2025	23/32

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Il est recommandé une surface individuelle d'une emprise au sol de 2,50 m par 2,50 m, composée : <ul style="list-style-type: none"> • De supports horizontaux* avec une gaine technique de 20 cm par 20 cm minimum. • De supports verticaux* d'une surface totale recommandée de 15,00 m² comportant 4 angles rentrants et 2 angles sortants. • D'un placard* d'une dimension recommandée de 1,10 m par 0,60 m extérieure intégrant un bloc-porte standard. • D'une prise de courant et d'un interrupteur encastrable (non raccordés). • De plinthes d'une hauteur minimale de 7 cm. (*) : Tous complexes de sols, murs, cloisons et plafonds respectant les modes constructifs actuels et adaptés réglementairement à l'épreuve d'évaluation.	1	Les supports devront être préparés conformément au dossier organisateur contenu dans le dossier technique d'évaluation. L'éclairage du poste de travail est suffisant pour permettre le bon déroulement des épreuves.
	1	Bloc-porte standard	1	Sans objet
	1	Prise de courant 16A 2P+T encastrable avec cache (TYPE PLEXO LEGRAND ou équivalent)	1	Sans objet
	1	Interrupteur simple encastrable avec cache (TYPE PLEXO LEGRAND ou équivalent)	1	Sans objet
	Machines	1	Fontaine de nettoyage pour brosses et rouleaux	16
Outils / Outillages	1	Lot de brosseries et rouleaux adaptés aux peintures à appliquer	1	Sans objet
	1	Outils de coupe : règle, cutter, ciseaux	1	Sans objet
	1	Caisse à outils vide	1	Sans objet
	1	Outils de traçage : règle, équerre, niveau, crayon	1	Sans objet
Équipements	1	Produit nettoyants pour outillage	16	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PDECO	RE	TP-01342	02	07/05/2025	26/05/2025	24/32

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Enrouleurs électriques de 25 ml IP44	4	Sans objet
	1	Le matériel de travail en hauteur (PIRL= Plateforme individuelle roulante légère) conforme à la réglementation.	1	Sans objet
	1	Matériel de ménage : balai, seau, serpillère	1	Sans objet
	1	Poubelles à déchet	8	Sans objet
	1	Sèche-cheveux (accélérateur de séchage soufflant)	4	Sans objet
Matières d'œuvre	1	Planche de tendance vierge standard	1	Sans objet
	1	Vernis acrylique mat	16	Sans objet
	1	Adhésifs de masquage	16	Sans objet
	1	Chiffons	16	Sans objet
	1	Colle pour confection de la planche de tendance	16	Sans objet
	1	Echantillons de matières à coller ou à fixer sur les planches de tendances	1	Sans objet
	1	Lot de peintures acryliques brillantes de couleurs : primaires, secondaires, noire, blanc et l'ensemble des terres	16	Sans objet
	1	Lot de peintures acryliques satinées de couleurs : primaires, secondaires, noire, blanc et l'ensemble des terres	16	Sans objet
	1	Lot de colorants universels de peintre	16	Sans objet
	1	Lot de Métaux en poudre : dorure	16	Sans objet
	1	Lot de peintures acryliques mates de couleurs : primaires, secondaires, noire, blanc et l'ensemble des terres	16	Sans objet
	1	Lots abrasifs (divers grains) pour boiseries et murs	16	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PDECO	RE	TP-01342	02	07/05/2025	26/05/2025	25/32

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Papier à dessin. A3 et A4	1	Sans objet
	1	Vernis acrylique brillant	16	Sans objet
	1	Vernis acrylique satin	16	Sans objet
Documentations	1	Fiches sécurité associées aux produits utilisés.	1	Sans objet
	1	Notices techniques d'utilisation ou de mise en œuvre des matériaux.	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PDECO	RE	TP-01342	02	07/05/2025	26/05/2025	26/32

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Peintre Décorateur est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Peintre Décorateur Arrêté du 29/06/2018		Peintre Décorateur Arrêté du 24/04/2025	
CCP	Elaborer des projets de décors	CCP	Elaborer des projets de décors
CCP	Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments.	CCP	Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments
CCP	Réaliser des travaux de peintures décoratives d'ornementations et de trompe-l'œil	CCP	Réaliser des travaux de peintures décoratives de trompe-l'œil
CCP	Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments.	CCP	Réaliser des travaux de peintures décoratives d'ornementations et d'imitations
CCP	Réaliser des travaux de peintures décoratives d'ornementations et de trompe-l'œil		

Le titre professionnel Peintre Décorateur est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Peintre applicateur de revêtements techniques Arrêté du 24/04/2025		Peintre Décorateur Arrêté du 24/04/2025	
CCP	Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments	CCP	Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PDECO	RE	TP-01342	02	07/05/2025	26/05/2025	27/32

ANNEXE 3

GLOSSAIRE DU REFERENTIEL D'EVALUATION (RE)

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PDECO	RE	TP-01342	02	07/05/2025	26/05/2025	29/32

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
PDECO	RE	TP-01342	02	07/05/2025	26/05/2025	30/32

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

